

PLAN

Juin-juillet 2011

www.oiq.qc.ca

Programme de surveillance
générale de l'exercice de
la profession, p. 26

DOSSIER

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET ÉTHIQUE

Faut-il resserrer les contrôles
afin de s'assurer du respect
du Code de déontologie des
ingénieurs ?

Plus convivial et électronique

Le nouveau GPP est arrivé! p. 22

Le conflit d'intérêts

Un exemple très éloquent, p. 34



Notre minerai est symbole d'emploi.

Avec 2,1 milliards de dollars d'investissements et la création de 8000 emplois, nous sommes plus que jamais présents au Québec. Joignez le leader mondial de l'industrie sidérurgique et minière sur transformerlavenir.com



ArcelorMittal

L'Ordre des ingénieurs du Québec (fondé en 1920) a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre de ses lois constitutives et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

**Comité exécutif
2011-2012**

Présidente :

Maud Cohen, ing.

**Vice-président en titre et
aux Affaires professionnelles :**

Eric Potvin, ing.

**Vice-président aux
Affaires publiques :**

Daniel Lebel, ing.

**Vice-président aux Finances
et trésorier :**

Stéphane Bilodeau, ing.

Représentant du public :

Richard Talbot

**Conseil d'administration
2011-2012**

(20 ingénieurs élus)

Montréal :

Maud Cohen, ing.
Sonia de Lafontaine, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
François P. Granger, ing.
Sandra Gwozdz, ing.
Giuseppe Indelicato, ing.
Claude Martineau, ing.
Josée Morency, ing.
Nadine Pelletier, ing.
Christian Richard, ing.
Chantal Turgeon, ing.

Québec :

Martin Lapointe, ing.
Nadia Lalancette, ing.
Anne-Marie Tremblay, ing.

Estrie :

Stéphane Bilodeau, ing.

Outaouais :

Michaël Côté, ing.

Abitibi-Témiscamingue :

Luc Fortin, ing.

Saguenay-Lac-Saint-Jean :

Eric Potvin, ing.

**Mauricie-Bois-Francis-
Centre-du-Québec :**

Daniel Lebel, ing.

Est-du-Québec :

Sylvain Brisson, ing.

**(4 administrateurs nommés
par l'Office des professions
du Québec)**

Sylvain Blanchette
Guy Levesque, infirmier
Richard Talbot
Nicole Vallières, avocate

Directeur général :

André Rainville, ing.

Envoi de Poste-publications
n° 40069191

**Directeur des Communications et
des Affaires publiques
Daniel Boismenu**

RÉDACTION

Chef des éditions

Geneviève Terreault

Coordonnatrice des éditions

Sandra Etchenda

Infographiste

Michel Dubé

Révision technique

Jean-Pierre Trudeau, ing.

Luc Goudreau, ing. jr

Révision

Rédaction Scriptoria

Correction

Dominique Vallerand

Collaboration

Gilles Drouin

Jeanne Morazain

PUBLICITÉ

Isabelle Bérard

Jean Thibault

Communications Publi-Services
450 227-8414, poste 300

PLAN est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

PLAN vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'ingénieur et sur les services de l'Ordre. PLAN vise aussi à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions exprimées dans PLAN ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. La teneur des textes n'engage que les auteurs.

Les produits, méthodes et services annoncés sous forme publicitaire dans PLAN ne sont en aucune façon approuvés, recommandés, ni garantis par l'Ordre.

Le statut des personnes dont il est fait mention dans PLAN était exact au moment de l'entrevue.



Tirage certifié :
62 256 exemplaires.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale

du Québec

Bibliothèque nationale

du Canada

ISSN 0032-0536

Droits de reproduction,

totale ou partielle, réservés

© Licencié de la marque PLAN,

propriété de l'Ordre des ingénieurs

du Québec

Gare Windsor, bureau 350

1100, avenue des Canadiens-de-

Montréal Montréal (Québec) H3B 2S2

Téléphone : 514 845-6141

1 800 461-6141

Télécopieur : 514 845-1833

www.oiq.qc.ca

www.membres.oiq.qc.ca

Dans le présent document,
le masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement pour
alléger le texte.



Ce papier contient jusqu'à 70 % de
bois certifié et est 100 % recyclable.

PLAN :: JUIN-JUILLET 2011 :: VOL. XLVIII N° 5 :: 3,50 \$

DOSSIER
**PRATIQUE
PROFESSIONNELLE
ET ÉTHIQUE**

Cerner les besoins des ingénieurs

Les ingénieurs sont-ils démunis en matière d'éthique? Faut-il resserrer les contrôles afin de s'assurer du respect du Code de déontologie des ingénieurs?



10

14 La réflexion éthique : une condition essentielle à une saine conduite des affaires

La crise financière des années 2008 et 2009 nous a rappelé l'importance de respecter certains principes en matière d'éthique.

18 L'assurance responsabilité : une obligation professionnelle

Tous les ingénieurs sont tenus de détenir une assurance responsabilité professionnelle, peu importe dans quel domaine ils pratiquent et pour qui ils travaillent.

22 Plus convivial et électronique : le nouveau GPP est arrivé!

À la suite d'une refonte majeure du contenu et de la présentation du site de l'Ordre, les ingénieurs ont accès, en tout temps et où qu'ils soient, à une référence utile et importante concernant l'exercice de leur profession.

24 De bachelier à ingénieur junior : le juniorat

Une période de 36 mois d'expérience en génie est exigée sous la direction et la surveillance d'un ingénieur comme condition d'obtention du permis.

5 Comité exécutif 2011-2012

6 Mosaïque **6 Examen professionnel**
7 Liste des permis

28 Retour sur le colloque annuel 2011

32 Vie universitaire

34 Éthique et déontologie

Le conflit d'intérêts : un exemple très éloquent

38 Régionale des ingénieurs de Montréal

L'ORDRE LANCE SON NOUVEAU SITE INTERNET!

www.oiq.qc.ca



DES CONTENUS ACTUALISÉS

- Le nouveau **Guide de pratique professionnelle**, la référence par excellence
- Des réponses à vos questions au sujet du **Règlement sur la formation continue**
- Un microsite avec plus de **100 emplois en ingénierie**, doté d'alertes personnalisées
- Une **documentation enrichie et actualisée**
- Des **formulaires électroniques** pour les sujets liés à l'éthique et à la déontologie

DES NOUVEAUTÉS BIEN PENSÉES

- ✓ Une présentation moderne
- ✓ Une navigation simplifiée et conviviale
- ✓ Un moteur de recherche ultraperformant
- ✓ Un portail pratique, facile d'utilisation que vous pouvez personnaliser

Découvrez votre tout nouveau cyberspace
au www.oiq.qc.ca, car plus que jamais
nous sommes là pour vous!



Ordre
des ingénieurs
du Québec

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2011-2012

Au cours de leur première réunion, les administrateurs votants du 91^e Conseil d'administration ont élu pour un troisième mandat
M^{me} l'ingénieure Maud Cohen
(région électorale de Montréal)
au poste de présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'année 2011-2012.

Cette élection a eu lieu à l'issue de l'assemblée générale des membres de l'Ordre, qui se tenait le 16 juin dernier à Montréal.
M^{me} Cohen est directrice, Bureau de gestion de projets, CGI.



Le Comité exécutif 2011-2012 (de g. à dr.) : Richard Talbot; Daniel Lebel, ing., PMP; Maud Cohen, ing.; Eric Potvin, ing., et Stéphane Bilodeau, ing.

Les autres membres du Comité exécutif sont :

M. Eric Potvin, ing.,
(région électorale du Saguenay-Lac-Saint-Jean), élu au Comité exécutif comme vice-président en titre et vice-président aux Affaires professionnelles. M. Potvin est enseignant et ingénieur chargé de projets et développement des affaires, Cégep de Jonquière;

M. Stéphane Bilodeau, ing.,
(région électorale de l'Estrie), réélu au Comité exécutif comme vice-président aux Finances et trésorier. M. Bilodeau est président du Groupe Énerstat inc.;

M. Daniel Lebel, ing., PMP
(région électorale de Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec), réélu au Comité exécutif comme vice-président aux Affaires publiques. M. Lebel est président, Maninge Groupe-Conseil;

M. Richard Talbot,
élu au Comité exécutif comme représentant du public, nommé par l'Office des professions du Québec.

Le Comité exécutif sera appuyé dans ses fonctions par les autres membres, élus et nommés, du Conseil d'administration. Il s'agit de :

M. Sylvain Blanchette; M. Sylvain Brisson, ing., vice-président directeur général, Groupe Conseil TDA; **M. Michaël Côté, ing.,** chargé de projets, Groupe Qualitas; **M^{me} Sonia de Lafontaine, ing.,** conseillère gestion de projets, Hydro-Québec; **M. Luc Fortin, ing.,** chef Installation adjoint Abitibi, Direction principale Transport Sud-Ouest; **M. Zaki Ghavitian, ing.,** chef, contrôle de projets, division Équipement – SEBJ, Hydro-Québec; **M. François P. Granger, ing.,** Belmonte Léger et associés, groupe-conseil; **M^{me} Sandra Gwozdz, ing.,** ingénieure de projet, Bombardier aéronautique; **M. Giuseppe Indelicato, ing.,** Réseau des ingénieurs du Québec; **M^{me} Nadia Lalancette, ing.,** chargée de projet, Topo Planification; **M. Martin Lapointe, ing.,** consultant; **M. Guy Levesque, inf.,** coordonnateur des admissions et des départs, Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher; **M. Claude Martineau, ing.,** ingénieur usine et procédé, Station d'épuration des eaux usées, Ville de Montréal; **M^{me} Josée Morency, ing.;** **M^{me} Nadine Pelletier, ing.,** McKesson Canada, Six Sigma; **M. Christian Richard, ing.,** Ubitrak inc.; **M^{me} Anne-Marie Tremblay, ing.,** ministère du Transport du Québec, Direction de la Chaudière-Appalaches, Service des projets; **M^{me} Chantal Turgeon, ing.,** Hydro-Québec Distribution, Direction développement industriel; **M^e Nicole Vallières, avocate.**

Inauguration de la salle Pierre-Desjardins



Le 11 mai dernier, la salle de réunion Pierre-Desjardins, située dans les bureaux de l'Ordre des ingénieurs du Québec, a officiellement été inaugurée par la présidente de l'Ordre, M^{me} Maud Cohen, ing. Cette salle a été baptisée en l'honneur de l'ingénieur Pierre Desjardins, décédé en avril 2009, qui fut président de l'Ordre de 1987 à 1989 et également président du Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE de 2000 à 2009.

Symposium sur les effets du plomb dans l'eau

L'École Polytechnique de Montréal et la Chaire CRSNG en eau potable accueillent les 8 et 9 juin dernier un symposium du Réseau canadien de l'eau (RCE) intitulé «Workshop on Lead in Drinking Water: Health Impacts, Monitoring & Control».

Des experts internationaux y ont présenté des résultats de recherche récents montrant les effets du plomb sur la santé des jeunes enfants et ont fait le point sur l'efficacité des stratégies actuelles de contrôle du plomb, sur les normes d'exposition au plomb jugées sécuritaires, et sur les solutions rentables qui peuvent être implantées dans les municipalités canadiennes.

Le symposium réunissait de nombreux experts, dont Michèle Prévost, professeure titulaire à l'École Polytechnique de Montréal et titulaire de la Chaire industrielle CRSNG en eau potable; M. Patrick Levallois, médecin, professeur d'épidémiologie et de santé environnementale à l'Université Laval et conseiller scientifique de l'Institut national de santé publique du Québec; M. Bruce Lanphear, scientifique sénior à l'Institut Child & Family, BC Children's Hospital et professeur à la Faculté des sciences de la santé à l'Université Simon Fraser; ainsi que M. Marc Edwards, professeur au Département de génie civil Charles Lunsford de Virginia Tech, surnommé en 2004 par le *Time Magazine* «The Plumbing Professor» et reconnu comme l'un des quatre plus grands innovateurs au monde dans le domaine de l'eau. (Source : Polytechnique)

Coucou : visitez les exposants du Colloque de l'Ordre, c'est gagnant ! ILS ONT GAGNÉ !



1^{er} prix – un iPad2 Christianne Précourt, ing.

Le 12 mai dernier, j'ai eu l'occasion, pour la première fois, de participer au Colloque annuel de l'Ordre, qui avait lieu à Montréal. Les deux ateliers de formation que j'ai suivis, soit «Le leadership et le pouvoir», ainsi que «Comment optimiser le travail d'équipe?» ont été très enrichissants. Les formateurs connaissaient très bien leur sujet et ont su transmettre leur matière de façon dynamique et professionnelle.



2^e prix – un séjour de deux nuits à l'hôtel Loews – Le Concorde, à Québec Yves Coutu, ing.

Tout en favorisant le partage d'expertise et le réseautage, le Colloque annuel de l'Ordre est une occasion privilégiée pour les ingénieurs de contribuer à leur développement professionnel tout en répondant au nouveau règlement sur la formation continue. Félicitations aux organisateurs du Colloque!



3^e prix – une carte-cadeau, pour du matériel informatique et électronique, d'une valeur de 200 \$.

Cédric Daval, ing.

Je remercie l'Ordre des ingénieurs pour l'organisation du Colloque 2011. J'ai beaucoup apprécié les ateliers qui touchaient à des aspects techniques, relationnels et réglementaires. Je n'oublie pas les conférenciers qui ont su partager avec nous leurs expériences de courage et de détermination.

Examen professionnel AVIS À TOUS LES INGÉNIEURS STAGIAIRES ET JUNIORS

Conformément au Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les prochaines séances d'examen auront lieu comme suit :

RÉGION	DATE	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Québec	Samedi 10 septembre 2011, 13 h	10 juillet 2011
Montréal (Rive-Sud)	Mercredi 5 octobre 2011, 18 h 30	5 août 2011
Sherbrooke	Samedi 15 octobre 2011, 13 h	15 août 2011
Rimouski	Samedi 5 novembre 2011, 13 h	5 septembre 2011

Pour vous inscrire à l'une de ces séances, vous devez utiliser la fiche d'inscription que vous trouverez sur notre site internet à la rubrique *Je suis – membre de l'Ordre – Juniorat*. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la préposée à l'examen professionnel au numéro suivant : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3158.

En conformité avec la Politique linguistique de l'Ordre, les candidats à l'examen professionnel peuvent, à leur choix, passer les épreuves soit en français, soit en anglais. Le document *Notes préparatoires à l'examen* est disponible uniquement en français.

PERMIS D'INGÉNIEUR DÉLIVRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC DU 7 AVRIL AU 2 JUIN 2011

Ahmed Tayeb, Amokrane Al-Ghoulch, Heba Allard, Mathieu Amyotte, Francis Archambault, Julie Arcouet, Frédéric Aristizabal Alzate, German Avril, Thierry Balima, Olivier Florent Baronnet, Lionel Barrest, Kevin Beakes, Martin Beaulieu, Alexandra Beaulieu-Bergeron, Sébastien Beaupré, Mathieu Beauregard, Martin Bégin, René Bélanger, Eric Belatra, Karim Bellavance-Godin, Aurélie Bellerive, Louis Ben Tagherouit, Wided Bendada, Abdelhakim Benrabah, Hakim Bensoussan, Patrick Bergeron, Alain Bergeron, Philippe Bérubé, Jessy Bianchi, Monica-Alejandra Bilodeau, Guy Bleau, Stéphane Boinot, Eloïse Botros, George Maher Bouchard, Nathalie Boucher, Guillaume Bouchet, Régis Boulangier, Pierre-Luc Boutin, Francis Breton, Mélanie Brisebois, Jonathan Brunet, Marc-Antoine Brunet, Philippe Caldeira, Felipe Camiré, Guillaume Cantin, Eric Cantin, Magalie Caron, Caroline Casanova, Paul Castellano, Salvatore Caza, Benoît Chabot, David Chahi, El Mostafa	Champagne, Patrick Chan, Joëlle Fai Chang, Yu-Chich Chaouki, Jamal Charest, Jonathan Chen, Zaixin Chicoine, Simon Ciesla, Julien Claprod, Maxime Clément, Etienne Cloutier, Sylvain Cockerton, Lianne Cohen Solal, David Comarzan, Radu-Vasile Connolly-Boutin, Liette Constantin, Nicolas Cook, David Alexandre Corluka, Pedja Côté, Jean-François Côté, Jonathan-Alexandre Côté, Louis-Martin Côté, Pascal Côté, Thomas Coulombe, Josianne Courchesne, Benoît Coursolle, Mathieu Coutu, Charles Couture, Geneviève Couture, Patrick Couture, Yann Crête, Jean-Pierre Croteau, François Cusson, Marie-Hélène Dahmane, Adel Omar Daigle, Alain Daigle, Jean-François Dampousse, Violaine Daouzli, Khaled David, Jean Pierre Dawood, Ihssan De Paoli, Ugo De Rubertis, Nicky Deblois, Martin Delisle, Anne-Sophie Delisle, Maxime Déry, Marc-Antoine Desautels, David Deschênes, Georges Désilets, Annie Desmarais, Simon Desrochers, Guillaume Désy, Jonathan	Diallo, Lamine Djamalov, Djoumchout Dormoy, Emmanuelle Drapeau, Charles Drolet, Jérôme Drouin, André Marcel Drouin, Michel Dubé, Frédéric Dubé-Dallaire, Mathieu Ducasse, Sandra Dufour, Guy Dupont, Nicolas Durand, Jean-François Durand, Marilynne El Alaoui, Anas El Sayegh, Fadi El-Bahar, Ian Elémond, Steve Emard, Mathieu Eraud, Emilie Fafard, Marie-Pierre Faghani, Dariush Fanna, Sophie Ferland, Marc-André Firlotte, Nicolas Fiset, Carl Fontaine, Nicolas Forest, Alexandre Fortin, Nicolas Fournier, Marie-Claude Gacenco, Igor Gagné, Frédéric Gagné, Mathieu Gallant, Karyn Galovic, Tomislav Gamache, Eric Gauthier, Alexandre Gauthier, Alexandre Gendron, Isabelle Gill, Maxime Giraudon, Yvan Giroux, Alexis Godbout, Francois Gojan, Adrian-Valentin Gonzalez Foliaco, Andrey Jose Gonzalez-Gaete, Manuel Ignacio Goulet, Jean Goyette, Simon Grenier, Danny Grenier, Jean-Philippe Grenier, Yan Guarna, Nick Anthony	Guillanton, Anne-Laurence Habimana, Jean-François Hausselman, Sonia Héneault, Yannick Henri, Maryse Héroux, Daniel Hinton, Stephen Hopkins, François Houde, Michel Hurtado, Franklin Jabbour, Samer Jarjour, Rami Jiménez, William Joncas, Marie-Lou Julien, Jean-Michel Kabbara, Tamim Kaddour, Ayman Kamel, Maurice Kardos, Geneviève Kavulu Muanza, Christian Komgom Nguelpjop, Christian Korzekwa, Adam Kouame, Koffi Albert Kulczyk, Marcin Labadie, Frédéric Labarthe, Guillaume Labege, Pierre Labonte, Jo-Anne Lacroix, Frédéric Lacroix, Rémi Lagacé, David Lamontagne, Guillaume Lamothe, Martin Landry, Xavier Langlois, Benoît Lapalme, Philippe Lapierre, Jean-François Lapointe, Philippe Laporte, Catherine Larochelle, Hugo-François Larocque, Simon Larouche, Mathieu Launière, Jonathan Lavertu, Mathieu Lebel, Martin LeBlanc, André Leblanc-Lebeau, Francis Leclerc, Olivier Leduc, Julien	Lee, Ana Lemelin, Claude J Lemelin, Simon Lemieux, Michel Lemire, Alexandre Lessard, Louise-Andrée Letarte-Lavoie, Francis Letendre, Geneviève Levasseur, Pierre-Philippe Léveillé, Philippe Lévesque, Daniel Lévesque, Guillaume Loukil, Anis Loukili, Mohammed Lyonnais, Maryse Macoveiciuc, Fonica Mahdi, Fayçal Mahmoudi, Jauher Mailhot, Philippe Maillé, Simon Makoukji, Mark Maksoud, Sami Mance, Elisabeth Marchand, Dany Marcotte, David Marcoux, Catherine Martel, Alain Martin, Félix-Antoine Martineau, Benoît Martineau, Liette Mazur, Olga McCulloch, David McIntosh, Marcia Menier, Julie Menu, Eric Milord, Pierre-Luc Minguy, Marc-André Minier, Gervais Moreno Munoz, Jenny Patricia Moreno Paez, David Morier, Alexandre Morier, Catherine Morin, Jean-Philippe Morissette, Karina Munteanu, Catalin Constantin Nadeau, Louis Nalbandian, Tamar Nawej Muteb, Pathies Nikolaiczuk, Derek Nino Tovar, Sigifredo Olaru, Ionel-Gabriel O'Reilly, Sylvain Ousmer, Ahmed-Ismaïl	Pageau, Yannick Paquet, Jean-François Paquette, Stéphanie Paré, Marilynne Parent, Evans Parent, Sébastien Parre, Alexis Pedro, Gilles Christian Pellegrino, Maika Carvalho Botteon Péloquin, Andréane Pépin-Frêchette, Mikael Perreault, Anne-Marie Perreault, Yannick Perrier, Ivan Picard-Matte, Dave Piette, Sylvain Plevoets, Christina Potvin, Marie-Josée Poulin, Jimmy Pouliot, Guillaume Pratte, Yannick Proulx, Claudine Proulx, Jean-Claude Rachiteanu, Sorina Raiaque, Abderrezak Renaudin, Pascal Rhéaume, Mathieu Richard, David Richard, Frédérique Richer, Philippe Robichaud, Geneviève Robinson, James Rocheleau, Pierre-Olivier Rochette, Geneviève Rodier, Simon Romascanu, Marian Rousseau, Nicolas Roy, Martin Rushitaj, Maksim Sadoch, Nicolas Samaniego Ormeno, Carlos Antonio Sananikone, Sanit Sanchez Guerrero, Fabian Enrique Sarr, Michel Demba Saulnier, Alexandre Sauvageau, Jonathan Savard, Martin Savoie, Guylain Séguin-Perron, Frédéric Sene, Abdoul Aziz	Sentchenkoff, Alan Seroussi, Dan Simard, Simon Sobey, Jason Soret, Patrick Soucy, Jean-François Souhail, Jad Stefanova, Delka St-Georges, Maxime St-Germain, Didier St-Sauveur, Guillaume St-Yves, Denis Szostak, Frédéric Talatian, Nancy Tapia Benavides, Oscar Luis Tatari, Bachir Mohamed Teil, Hervé Tessier, Marie-France Tham, Anh Hung Thériault, Philippe Thibault, Jérôme Tin Kwan Yuen, John Kevin Toubal, Lotfi Tousignant, David Tran, Thi Tuyet Loan Tremblay, Alain Jr Tremblay, Erick Tremblay, Guillaume Tremblay-Larouche, Simon Trépanier, Louis Trudel, Charles Truong, Charles Tse, Jonathan Turcotte, Michel Turmel, Stéphane Vadnais, Benjamin Vaillancourt, Marie Emma Valencia Cabezas, Fabian Alonso Valiquette, Mathieu Veillette, Julie Verbanac, Richard Verville, Simon Villeneuve, Maxime Villeneuve, Robin Woo, Andy Yee, Sue Fun Jade Yeh, Shu-Fu Zaccaria, Shante Zegarra Martinez, Nicolas
---	---	---	--	---	--	--

Informez-nous!

VOUS DÉMÉNAGEZ OU VOUS CHANGEZ D'EMPLOI ?

Selon l'article 60 du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit aviser le secrétaire de tout changement relatif à son statut (incluant notamment chômage et retour aux études), à son domicile et aux lieux où il exerce sa profession, et ce, dans les trente jours de ce changement.

Décision judiciaire

Tout professionnel doit, en vertu de l'article 59.3 du Code des professions, informer le secrétaire de l'Ordre dont il est membre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée à l'article 55.1 et 55.2, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé.

L'ÉTS propose une formule d'enseignement axé sur la pratique qui facilite l'accès aux études de 2^e cycle aux ingénieurs déjà actifs sur le marché du travail. Cette formule permet notamment de terminer chacun des cours en six semaines environ.

CITÉ-ÉTS 1 877 813-5233 (SANS FRAIS), 514 396-8474 CITE-ETS@ETSMTL.CA • WWW.ETSMTL.CA

De nombreux programmes de maîtrise sont offerts et visent à faciliter la progression de votre carrière en vous permettant de mettre à jour vos connaissances techniques et de développer vos compétences de gestionnaire.

DEVENEZ L'INGÉNIEUR LE PLUS RECHERCHÉ DU QUÉBEC



Pénurie de main-d'œuvre à prévoir chez les professionnels en génie

Une étude d'Ingénieurs Canada et de Randstad Ingénierie révèle que la plupart des provinces canadiennes connaîtront une hausse de la demande pour des professionnels qualifiés en génie au cours des sept prochaines années.

D'ici 2018, beaucoup d'employeurs au Canada auront des difficultés à recruter des ingénieurs qualifiés, selon l'étude *Les conditions du marché du travail en génie 2009-2018*, menée par Ingénieurs Canada et commanditée par Randstad Ingénierie.

Le rapport indique que la production, les investissements, le nombre de diplômés de programmes agréés du Bureau canadien d'agrément, l'immigration (travailleurs permanents et travailleurs temporaires étrangers) ainsi que les départs à la retraite sont les principaux facteurs influant sur la répartition des ingénieurs dans les différentes industries.

Alors que le nombre global d'emplois en génie au Canada regagne le terrain perdu en 2010 et revient à celui d'avant la récession au cours de 2011, on observe un changement dans les besoins en main-d'œuvre, soit le passage d'une offre excédentaire à une hausse significative de la demande pour des ingénieurs qualifiés. Une réduction modeste du nombre de diplômés s'est conjuguée à des niveaux stables mais faibles d'immigration pour limiter l'augmentation de l'offre excédentaire

en 2009 et équilibrer les marchés en 2010. De 2010 à 2014, une forte reprise du secteur de la fabrication et des activités connexes accroîtra les emplois en génie mécanique, électrique, chimique et industriel et dans d'autres disciplines. En conséquence, le marché sera plus restreint.

QUE PEUVENT FAIRE LES EMPLOYEURS?

Mike Winterfield, président de Randstad Ingénierie, conseille aux employeurs d'anticiper la pénurie et de s'y préparer. Selon lui, «pour attirer et retenir les meilleurs talents, les employeurs devront réfléchir à leur proposition de valeur comme employeur. Ils doivent s'assurer que les avantages distinctifs de l'entreprise sont connus et appréciés, et, s'ils ne le sont pas, ils doivent travailler à les mettre en valeur sans tarder».

Au Québec, de 2010 à 2018, la croissance annuelle moyenne de l'emploi en génie s'établit à 1,8 %, ce qui est supérieur à la moyenne de tous les emplois au Québec. Après une brève hausse de l'offre excédentaire en 2009, les marchés du travail se stabilisent en une situation équilibrée, à cause de l'augmentation du nombre de diplômés en 2011 et 2012, qui se conjugue à des niveaux stables d'immigration. Au Québec, la croissance de l'emploi en génie est inférieure à la projection nationale générale de 2010 à 2018. (Source : Randstad Canada)

LA GESTION DE L'INGÉNIERIE À MONTRÉAL ET À QUÉBEC

À VOTRE RYTHME

- Cours offerts les soirs et les fins de semaine pour combiner travail et études
- Les cours réussis dans un programme court peuvent être crédités à la maîtrise ou au D.E.S.S. correspondant
- Cours offerts à Montréal et à Québec (Ingénierie financière offert seulement à Montréal)
- Activités de formation admissibles pour la formation continue obligatoire des ingénieurs*

* Pour les membres de l'OIQ - Dans la mesure où elles sont liées à l'exercice d'activités professionnelles, ces activités de formation sont admissibles en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

PROGRAMMES DE 2^e CYCLE EN GESTION DE L'INGÉNIERIE :

PROGRAMME COURT 15 CRÉDITS	D.E.S.S. 30 CRÉDITS	MAÎTRISE 45 CRÉDITS
Ingénierie financière Faisabilité de projets internationaux Gestion de projets internationaux Gestion de l'innovation Construction : gestion des coûts et du temps Construction : gestion réglementaire Gestion de projets d'ingénierie	Ingénierie globale et projets internationaux Gestion de l'innovation Gestion de projets de construction Gestion de projets d'ingénierie	Projets internationaux et ingénierie globale Gestion de l'innovation Gestion de projets de construction Gestion de projets d'ingénierie

INFORMATION ET INSCRIPTION :

CITÉ-ÉTS • 1 877 813-5233 (sans frais), 514 396-8474
cite-ets@etsmtl.ca • www.etsmtl.ca



L'éthique en pratique

Cerner les besoins des ingénieurs

Les récentes allégations de corruption et de collusion impliquant quelques-uns de ses membres ont incité l'Ordre des ingénieurs du Québec à accorder une attention particulière aux questions d'éthique dans sa planification stratégique des cinq prochaines années. L'ingénieure Jeannette Gauthier, syndique de l'Ordre, souligne qu'« un des objectifs de l'Ordre est de bien cerner les préoccupations au sujet de l'éthique et de préciser les règles de conduite professionnelle qui régissent la profession ».

« Nous allons d'abord faire des sondages auprès du public et des membres, poursuit-elle. Nous prévoyons également la formation de groupes de discussion afin de mieux comprendre les diverses pratiques des ingénieurs. Cette connaissance est primordiale si nous voulons proposer des solutions mieux adaptées à leur réalité. Nous avons peut-être besoin de formation, de guides, ou encore d'une révision du Code de déontologie. Nous gardons toutes les options ouvertes et nos consultations nous permettront d'y voir plus clair. »

PARLONS ÉTHIQUE

Plus récemment, les 12 et 13 mai 2011, l'Ordre a profité de la tenue de son colloque annuel pour aborder des aspects pratiques de la déontologie et de l'éthique. Comme l'explique la syndique, « le Colloque annuel est un bon moment pour renforcer les activités d'éducation en matière de déontologie et mettre notre expertise au service des ingénieurs ».

Bien des ingénieurs ne perçoivent pas ce qui relève de l'éthique au quotidien. Cela n'a rien à voir avec une mauvaise volonté de leur part. Le lien entre la réalisation d'un mandat et certains aspects déontologiques et éthiques n'est pas toujours évident pour eux. « Le résultat est qu'il y a des ingénieurs qui n'ont pas ouvert leur Code de déontologie depuis des années », constate Jeannette Gauthier.

Les ingénieurs sont-ils démunis en matière d'éthique ? Devrait-on accentuer les activités de formation portant sur l'éthique et la déontologie ? Faut-il resserrer les contrôles afin de s'assurer du respect du Code de déontologie des ingénieurs ?

Par Gilles Drouin



« Le Code de déontologie demeure parfois très général dans son libellé, reconnaît-elle. Pour appliquer les principes déontologiques, l'ingénieur doit aller plus loin. Il doit réfléchir à sa pratique et c'est là qu'il faut qu'il ait acquis des habiletés pour l'aider, dans certaines situations pouvant engendrer des conflits d'ordre éthique, à résoudre le problème, à prendre les bonnes décisions. La plupart des Québécois n'ont pas reçu de formation de base sur ces questions, comme c'est maintenant le cas avec le programme Éthique et culture religieuse donné au primaire et au secondaire. On peut se sentir démuni. »

LES ZONES GRISÉS

Loin d'épuiser la question, le dernier colloque a permis de proposer des pistes et des moyens de réflexion aux participants afin de développer leurs habiletés pour analyser ce qui touche à l'éthique. Abordant des sujets comme les cadeaux,



BIEN DES INGÉNIEURS NE PERÇOIVENT PAS CE QUI RELÈVE DE L'ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN. CELA N'A RIEN À VOIR AVEC UNE MAUVAISE VOLONTÉ DE LEUR PART.

les conflits d'intérêts et la loyauté envers la profession ou envers l'employeur, les ateliers avaient pour principal objectif de sensibiliser les ingénieurs à l'importance de réfléchir aux questions éthiques et ont également passé en revue un certain nombre de causes traitées par le Conseil de discipline afin d'illustrer différentes questions de déontologie.

« Il s'agit de distinguer entre les dimensions juridiques et déontologiques, tout en tenant compte des us et coutumes des divers milieux de travail », mentionne André Lacroix, titulaire de la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke. Fort d'une formation en droit et en philosophie, André Lacroix a animé avec Jeannette Gauthier l'atelier sur les cadeaux.

Dans cet atelier, les participants cherchaient à mieux comprendre la dimension éthique des gestes professionnels qu'accomplit un ingénieur. Est-ce que l'éthique se limite à ce qui est prescrit dans le Code de déontologie ? Faut-il aller au-delà du Code et réfléchir à ses valeurs personnelles ? Plus concrètement, que fait-on avec les zones grises, ces situations où tout est légal, mais pourtant discutable d'un point de vue éthique ?

Dans les pratiques d'affaires, les ingénieurs sont placés dans ce genre de situation où ils peuvent recevoir ou donner un cadeau. Afin d'entretenir les relations d'affaires, il est courant d'offrir une bouteille de vin ou des billets pour un match de hockey à un client fidèle. « Mais, demande André Lacroix, à partir de quel point ce cadeau devient-il un pot-de-vin ? L'ingénieur s'abstiendra-t-il d'aller jouer au golf avec un client alors que c'est là que la relation d'affaires se construit ? S'empêchera-t-il de rencontrer un client au restaurant alors que c'est plus agréable de discuter autour d'un bon repas ? »

PETIT GUIDE DE RÉFLEXION

Si les zones grises ne manquent pas, la recette universelle fait grandement défaut. « Il n'y a pas de définition précise,

Le 1 877 ÉTHIQUE (ou 384-4783)

L'Ordre a mis en service la ligne ÉTHIQUE afin de faciliter l'accès au Bureau du syndic. Les membres peuvent ainsi obtenir des informations et des précisions sur leurs obligations déontologiques. En toute confidentialité, l'ingénieur peut poser toutes les questions qu'il souhaite sur le Code de déontologie. Toutefois, il faut comprendre qu'il ne s'agit pas d'une ligne destinée aux conseils juridiques. Pour faciliter les demandes de renseignements déontologiques, consultez le formulaire informatisé qui se trouve sur le site Web de l'Ordre (www.oiq.qc.ca).

indique André Lacroix. Tout dépend du contexte. Il faut réfléchir. La décision relève autant des normes de la profession que des valeurs personnelles, ce qui peut donner un spectre assez large de réponse d'un ingénieur à l'autre. Tout est souvent une question de dosage et de transparence.» Il y a une différence entre manger dans un restaurant convenable pour discuter d'un contrat et inviter un client au resto le plus chic de la ville, avec un défilé de Château Margaux.

André Lacroix n'a pas pour autant laissé les participants seuls à eux-mêmes. Il leur a proposé une grille de prise de décision qui tient en trois tests sous forme de questions que l'ingénieur devrait se poser.

La réciprocité : Est-ce que j'accepterais de me faire inviter dans cet endroit par cette personne? « Si vous ressentez un malaise, levez le drapeau, conseille-t-il. C'est le premier signe d'un problème. »

L'impartialité : Si je présente à d'autres personnes mes arguments pour accepter ou donner un cadeau, comment vont-ils réagir? Verront-ils le geste avec le même regard que moi? Des réponses variées indiquent qu'il y a matière à débat éthique.

L'exemplarité : Suis-je prêt à donner une conférence de presse pour faire part de ma décision? Il peut s'agir d'une pratique courante dans votre milieu, mais est-elle pour autant correcte?

« Ces trois grandes questions générales permettent de déblayer le terrain de la réflexion, avance André Lacroix. En combinant les réponses aux questions, il est possible de se faire une certaine représentation de l'adéquation de notre décision. Si je me sens obligé, pour récompenser quelqu'un, de mettre de l'argent dans une enveloppe, c'est probablement parce qu'il y a un problème. Sinon, je le ferais à découvert et sans gêne. » □

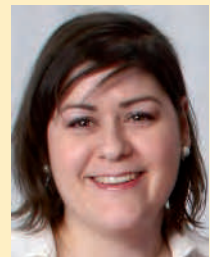
Éthique en pratique

Deux ingénieurs témoignent de leur participation à l'atelier « L'éthique en pratique : pourquoi, quand et comment? », qui s'est tenu au cours du Colloque 2011 de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Ingénieure junior, Odile Barrette a rapidement compris que l'expérience de travail aide à mieux saisir les nuances de la déontologie et de l'éthique. « Ce n'est pas toujours facile de passer de la théorie à la pratique et, en participant à l'atelier, je souhaitais avoir des exemples concrets », explique-t-elle. Des cas concrets, elle en a eu! « Il y a beaucoup de sanctions imposées pour des manquements graves.

J'aurais aimé qu'on nous présente aussi des cas plus « ordinaires » d'ingénieurs qui étaient de bonne foi. Mais il reste que les nombreux cas exposés m'ont permis de bien comprendre, entre autres, toute la responsabilité qu'assume l'ingénieur lorsqu'il appose sa signature à un document. »

Comme bien des ingénieurs, Stéphane Dumouchel, employé chez CGI, ne révise pas le Code de déontologie chaque semaine. « Je fais surtout de la programmation, ce qui fait que je ne me trouve pas dans des situations difficiles d'un point de vue éthique. Néanmoins, l'atelier m'a surtout permis de redécouvrir des éléments de déontologie et d'éthique que j'avais étudiés avant de passer mon examen d'admission à l'Ordre, mentionne l'ingénieur, qui compte 17 ans d'expérience. Il est aussi plaisant de constater que les valeurs professionnelles qui m'animent aujourd'hui, comme la satisfaction du client, ont pris racine il y a longtemps et qu'elles sont toujours bien vivantes. »



Odile Barrette, ing. jr



Stéphane Dumouchel, ing.



Sogemec
ASSURANCES

POUR TOUS VOS
BESOINS D'ASSURANCES

Grâce au
SERVICE PRÉFÉRENCE

**SOGEMEC ASSURANCES
ÉVOLUE AVEC VOUS**

Avec le **SERVICE PRÉFÉRENCE** de Sogemec Assurances, toutes vos assurances sont pensées en fonction de votre style de vie et de vos besoins.

POUR EN SAVOIR PLUS :

1 800 361-5303 / 514 350-5070 / 418 990-3946

Par courriel ou Internet :

information@sogemec.qc.ca / www.sogemec.qc.ca



Ordre
des ingénieurs
du Québec

FÉRIQUE PRÉSENTE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUR L'EXERCICE 2011-2012



Les 26 avril et 4 mai derniers avaient lieu nos assemblées annuelles à Montréal et Québec. Nous y avons annoncé notamment deux nominations au conseil d'administration : Mme Marie-Claude Dumas, ing., MBA, et M. Jean-Guy Tremblay, ing., MBA.

Mme Dumas a été recommandée par l'Ordre pour siéger au conseil de Gestion FÉRIQUE comme membre honoraire pour un premier mandat de trois ans. Elle remplace à ce titre M. Michel Letellier, ing., qui a terminé son mandat en avril dernier. Mme Dumas possède près de 20 ans d'expérience comme ingénieure et consultante en gestion, acquises auprès de sociétés reconnues mondialement. Elle occupe présentement le poste de vice-présidente, Opérations au sein de la division Hydro de la firme SNC-Lavalin.

Pour sa part, M. Tremblay, qui siège aussi au Comité de surveillance des placements depuis 2001, effectue un retour au conseil après une pause d'un an. Il a été élu par acclamation

parmi les membres ingénieurs de la corporation. M. Tremblay possède de nombreuses années d'expérience à titre de gestionnaire. Après 34 ans chez Hydro-Québec, il est, depuis 2000, à l'emploi de la firme de génie-conseil BPR, où il occupe le poste de vice-président au développement des affaires du secteur Énergie.

En ce qui concerne le Comité exécutif pour l'année 2011-2012, nous sommes heureux d'annoncer que M. Jacques Laparé, ing., MBA, a été élu à la présidence de Gestion FÉRIQUE pour un premier mandat d'un an. M. Marcel Vézina, ing., MBA, a été nommé au poste de président sortant, alors que MM. Marcel Lafrance, ing., et Georges Geoffroy, ing., MBA, ont été réélus respectivement à titre de vice-président et trésorier.


Félicitations à nos nouveaux administrateurs ainsi qu'aux membres du Comité exécutif !

De gauche à droite assis :
Marie-Claude Dumas, ing., MBA
Jean Fournier, ing., LL.B.
Gabriel Soudry, ing., MBA

De gauche à droite debout :
Jean-Guy Tremblay, ing., MBA
Jean Fournier, ing., LL.B.
Georges Geoffroy, ing., MBA
Marcel Vézina, ing., MBA
Lise Bourassa, CA
Marcel Lafrance, ing.



www.ferique.com



Depuis la faillite scandaleuse de la société américaine Enron, en 2001, l'éthique est devenue un thème à la mode dans le monde des affaires. La crise financière des années 2008 et 2009 ainsi que la gigantesque fuite de pétrole dans le golfe du Mexique, entre autres événements qu'on peut attribuer à une morale douteuse, nous ont rappelé l'importance de respecter certains principes en matière d'éthique, et pas seulement dans le secteur de la finance.

Par Gilles Drouin

La réflexion éthique

Une condition essentielle à une saine conduite des affaires

« **L'**éthique comme mode d'autorégulation des affaires existe depuis toujours, rappelle Réal Labelle, titulaire de la Chaire de gouvernance Stephen A. Jarislowsky de HEC Montréal. Toutefois, les scandales qui se produisent de façon récurrente forcent les autorités à pallier les manques d'éthique en réglementant de plus en plus. En même temps, tous sont conscients que l'éthique est aussi importante sinon plus que la réglementation, qu'on peut souvent contourner, comme moteur de gouvernance ou de bonne conduite des affaires. »

Le contexte de concurrence dans lequel les ingénieurs exercent leur profession tout en brassant des affaires ne facilite pas la réflexion éthique. « Il existe certaines situations qui mettent en jeu des intérêts personnels et financiers et l'intérêt public, reconnaît Réal Labelle. Il est alors facile de mettre de côté la dimension éthique de nos actions, souvent sans même le réaliser. Les gens se laissent aller sur une pente douce vers des comportements répréhensibles et personne ne veut y mettre fin, parce que chacun y trouve son compte.



C'est ce qui s'est produit dans le cas d'Enron et lors de la dernière crise financière à cause des systèmes de rémunération.»

UNE AFFAIRE PERSONNELLE

Lois, codes de déontologie, codes d'éthique, règles de gouvernance... les moyens de contrer ce glissement sont accessibles à tous. « Il faut cependant comprendre que l'éthique est d'abord et avant tout une affaire personnelle, précise Réal Labelle. La réflexion éthique exige un certain effort. »

André Lacroix, titulaire de la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, abonde dans le même sens. « Les ingénieurs, et bien d'autres professionnels que je rencontre, me disent souvent qu'ils n'ont pas le temps de réfléchir aux questions éthiques. C'est pourtant essentiel de prendre le temps nécessaire, parce que l'éthique repose sur un jugement personnel qu'il faut appliquer au cas par cas. Il s'agit d'une démarche de réflexion précise. »

C'est bien de pouvoir compter sur un code de déontologie, mais la déontologie n'est que la première partie de la démarche. « Il faut aller plus loin que simplement se demander si le code de déontologie précise que tel geste est permis



Concevoir comporte des risques

Les connaissez-vous ?

À quoi sert le programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre ?

Le programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre vous protège des conséquences pécuniaires en cas d'erreur ou d'omission si vous donnez des conseils, des avis ou des services professionnels en dehors du cadre de votre travail habituel.

Il garantit qu'advenant une poursuite contre vous à la suite de ce genre de mandat, à condition que le travail ait été fait gratuitement ou que sa rémunération soit inférieure à 2 000 \$ par contrat et inférieure à 10 000 \$ par année, l'assureur paiera tous vos frais de défense et dédommagera les victimes, s'il y a lieu.

L'Ordre des ingénieurs du Québec conjointement avec le cabinet de services financiers Dale Parizeau Morris Mackenzie, vous offre cette couverture incluse dans votre cotisation annuelle.

L'Ordre des ingénieurs du Québec veille aux besoins d'assurance de ses membres.



www.dpmm.ca/oiq
1 800 361-8715

Ordre
des ingénieurs
du Québec

ou non », souligne André Lacroix. La règle ou la norme édictée ne prévoyait peut-être pas le cas d'exception devant lequel se trouve l'ingénieur. »

MORALE? ÉTHIQUE? DÉONTOLOGIE?

Encore faut-il faire quelques distinctions générales entre l'éthique, la morale et la déontologie. « L'éthique est un ensemble de principes et de valeurs qui guident les actions humaines », avance Réal Labelle. Cet ensemble permet à une personne d'évaluer si une action est bonne ou mauvaise. L'éthique détermine le comportement de la personne.

« D'un point de vue étymologique, ajoute le professeur de HEC, les mots éthique et morale signifient la même chose. Au fil du temps, on a employé les deux termes dans des contextes légèrement différents, si bien qu'il existe aujourd'hui une nuance entre les deux. »

Ainsi, l'éthique se bâtit sur les valeurs personnelles tandis que la morale se fonde sur les valeurs de la société. Celles-ci peuvent être liées à la culture ou à la religion. La morale se matérialise dans l'interdiction de poser certains actes selon la société concernée. Par exemple, dans la plupart des sociétés, il est inacceptable d'un point de vue moral de prendre le bien d'autrui ou encore de commettre un crime. Des lois délimitent en quelque sorte ces valeurs morales, prévoyant des sanctions lorsqu'une personne va à leur rencontre. N'empêche que selon la morale de certaines sociétés, les crimes d'honneur sont tolérés dans certaines circonstances.

La déontologie joue un rôle similaire. Elle trouve son origine dans la volonté commune à un ensemble de personnes, des ingénieurs par exemple, qui partagent des valeurs. « Ces professionnels souhaitent inscrire leurs valeurs dans un code qui régira la conduite de leurs pairs », mentionne Réal Labelle. Ce qui donne un code de déontologie comme celui des ingénieurs ou des comptables agréés du Québec, ou encore celui des membres du Barreau ou du Collège des médecins. Le secret professionnel, la confidentialité, l'indépendance d'esprit sont quelques-unes des valeurs inscrites dans les codes de déontologie de ces ordres professionnels.



Réal Labelle

« LE TRAVAIL D'ÉTHIQUE COMMENCE QUAND LE FARDEAU DE LA RÉFLEXION EST TRANSPOSÉ À L'INGÉNIEUR. »

PLACE AU DÉBAT

L'éthique est donc balisée par des valeurs, alors que la déontologie est circonscrite par des règles. « Dans les deux cas, note Réal Labelle, l'objectif est le même, soit réguler la conduite des personnes. Un code de déontologie établit une base en précisant ce qui est tolérable et ce qui ne l'est pas. Ce qui est tolérable n'est pas nécessairement la meilleure chose à faire, mais plutôt la limite extrême à ne pas dépasser. » L'éthique est une question de jugement alors que la déontologie, qui peut laisser place au jugement, est avant tout un ensemble de règles assez précises.

Néanmoins, rien n'empêche un ingénieur d'aller plus loin, bien au contraire. C'est ici que la réflexion éthique prend toute sa place. « L'éthique est toujours fonction d'une situation donnée », signale Réal Labelle. Il ne peut donc pas y avoir une règle générale, une recette applicable à toutes les situations. Malgré cela, il est possible de concevoir une grille de réflexion générale qui sera adaptée en fonction des situations. « Il faut connaître suffisamment un milieu de pratique pour réaliser cette adaptation », ajoute André Lacroix.

« Le travail d'éthique commence quand le fardeau de la réflexion est transposé à l'ingénieur, estime André Lacroix. Pour le dire autrement, un professionnel n'a pas le droit de se retrancher derrière son code de déontologie ou derrière les us et coutumes de son domaine d'activité. Il doit nécessairement se demander si la réponse à un problème, dans une situation précise, est acceptable à ses yeux, si elle est conforme à ses valeurs. »

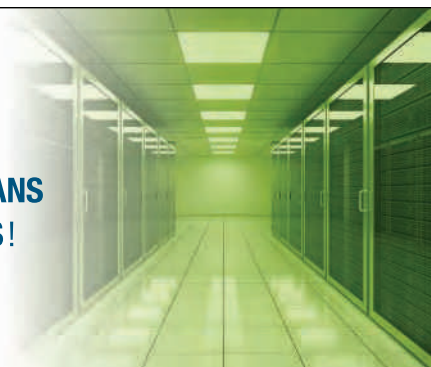
La démarche de réflexion éthique est liée en partie aux valeurs personnelles de chacun, lesquelles sont tempérées par les balises fixées par les codes et les lois. La rencontre de ces éléments fait qu'il peut y avoir de multiples réponses à un problème donné, puisque les valeurs personnelles peuvent varier d'un ingénieur à l'autre. L'éthique laisse donc place au débat.

Toutefois, les codes et les lois s'appuient sur des valeurs communes à une société. Ainsi, pour donner un exemple extrême, même si, comme Robin des bois, prendre le bien d'autrui faisait partie de vos valeurs personnelles, les lois interdisent un tel comportement, entre autres raisons parce que la société dans son ensemble considère que cela est contraire à la morale.

À cause de la position stratégique qu'ils occupent souvent au sein des entreprises et des organisations, les ingénieurs ne peuvent ignorer la dimension éthique de leur travail. « Comme tout professionnel, souligne Réal Labelle, la bonne réputation est le principal actif d'un ingénieur. Il faut beaucoup de temps pour bâtir une réputation, mais très peu pour la perdre. C'est vrai pour les ingénieurs autant que pour leur employeur. » □



Kelvin Emtech est fière
de présenter le **PREMIER**
SALON DE L'INNOVATION DANS
LES CENTRES DE DONNÉES!



Pensons génies... Pensons innovations!

Le premier **Salon de l'innovation dans les centres de données** vous propose deux jours complets de réunions d'affaires, des sessions éducatives sur des sujets d'actualité dans le domaine ainsi qu'une exposition de plus de 80 partenaires qui présenteront leurs plus récentes innovations dans le domaine des centres de données.

Une occasion unique de réseautage avec des professionnels et experts de l'industrie.

Inscrivez-vous au www.datacenterinnovations.com

27 et 28
SEPTEMBRE
AU PALAIS
DES CONGRÈS
MONTRÉAL



Kelvin Emtech

UNE INITIATIVE
DE KELVIN EMTECH
www.kelvin-emtech.com

Offres d'emploi de génie !

Facilitez votre recherche, utilisez l'outil d'alertes d'emploi
en définissant vos préférences.

L'Ordre des ingénieurs du Québec nous invite à découvrir son microsite d'offres d'emploi
disponible sur www.oiq.qc.ca.

En plus de répertorier un vaste éventail d'emplois offerts en ingénierie, le microsite est un outil rapide et convivial. Il vous permet d'orienter votre recherche d'emploi en fonction du domaine de pratique et du lieu de travail désiré et de postuler en ligne. En qualité de membre de l'Ordre, vous bénéficiez dorénavant d'une version très actuelle pour mieux répondre à vos besoins.

Pour un emploi à la mesure de vos compétences
ou pour afficher un poste clé dans votre
organisation, consultez notre microsite
Offres d'emploi.



Ordre
des ingénieurs
du Québec



L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ : une obligation professionnelle

Tous les ingénieurs sont tenus de détenir une assurance responsabilité professionnelle, peu importe dans quel domaine ils pratiquent et pour qui ils travaillent. Cette obligation de protection publique est prévue au Code des professions et elle est définie dans le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Par Jeanne Morazain

En tant que professionnels, les ingénieurs assument la responsabilité de leurs travaux. Si ceux-ci s'avèrent déficients, les ingénieurs peuvent être tenus légalement responsables des dommages résultant des erreurs qu'ils auraient commises. S'ils n'ont pas d'assurance responsabilité professionnelle, ils devront payer de leur poche les milliers de dollars en dommages et en frais juridiques advenant une poursuite.

L'Ordre a négocié par l'intermédiaire du courtier Dale Parizeau Morris Mackenzie (DPMM) une assurance responsabilité professionnelle collective pour ses membres. Celle-ci est obligatoire et ne coûte que quelques dollars; elle est payée automatiquement lors de l'inscription annuelle.



Elle couvre à titre personnel les actes d'ingénierie exécutés par les ingénieurs en pratique générale, à savoir : les ingénieurs qui travaillent dans la fabrication, la gestion administrative, la vente, la formation ; les ingénieurs qui sont au service d'un manufacturier, d'une municipalité, d'un organisme public ou parapublic ; et enfin, les ingénieurs qui travaillent pour des entrepreneurs en construction. La couverture est limitée à 100 000 \$ par sinistre et à 250 000 \$ par projet.

UNE PROTECTION OBLIGATOIRE

L'assurance collective de l'Ordre couvre également l'ingénieur qui fait de la pratique privée occasionnelle seul et à son compte dans le cadre de contrats réalisés en dehors de son emploi principal et dont les honoraires sont inférieurs à 2 000 \$. L'ensemble des honoraires au cours d'une même année doit être inférieur à 10 000 \$. En clair, de préciser François Vallerand, vice-président Relation client-Programmes chez DPMM, « lorsqu'un ingénieur à l'emploi du gouvernement ou d'une entreprise dessine les plans de structure pour l'agrandissement de la résidence de son beau-frère, par exemple, il est protégé si par malheur celle-ci s'effondre ».

Environ 20 % des ingénieurs exercent en pratique privée sur une base régulière. Ces quelque 12 000 ingénieurs

rendent à une clientèle externe des services d'ingénierie liés à un ou plusieurs des domaines d'activité et à des travaux réservés aux ingénieurs par la Loi sur les ingénieurs (articles 2 et 3). Sont généralement considérés comme étant en pratique privée, chacun dans leur domaine, les ingénieurs employés par une société de génie-conseil, les consultants à leur compte, les inspecteurs de bâtiments et autres, les membres qui inspectent ou modifient des véhicules, les membres qui travaillent dans un laboratoire d'analyses, les experts en sinistres.

Les ingénieurs en pratique privée doivent obligatoirement être titulaires d'une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire répondant aux exigences imposées par le Règlement de l'Ordre, notamment une couverture minimale : elle est de 250 000 \$ pour un ingénieur seul et de 500 000 \$ pour une compagnie ou un regroupement d'ingénieurs. Le contrat peut être détenu par le membre lui-même ou par la société qui l'embauche (ce qui est la pratique courante), pourvu qu'il protège la responsabilité professionnelle personnelle du membre. « Celle-ci, indique François Vallerand, peut être souscrite individuellement ou par l'employeur qui a un cabinet de pratique privée. La tarification est fonction de plusieurs critères. La nature de la pratique joue un rôle important : la conception de ponts

Vente ou location... nous sommes générateurs de solutions!



Que ce soit une génératrice pour des besoins résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels ou municipaux, Hewitt Énergie est en mesure de relever tous les défis et de vous assurer la tranquillité d'esprit.

Nous avons également un vaste choix de génératrices d'occasion. Communiquez avec votre représentant Hewitt pour planifier vos besoins en énergie.

Hewitt 

1.888.426.4005 | www.hewitt.ca

Service par Excellence

et de viaducs comporte un niveau de risque plus élevé que la conception d'un simple outil par exemple, car les conséquences d'un sinistre sont beaucoup plus graves dans le premier cas. Le chiffre d'affaires est aussi un facteur : une firme qui construit un pont par année ne présente pas le même niveau de risque que celle qui en construit quinze. Enfin, l'expérience, c'est-à-dire le nombre de réclamations antérieures, est prise en compte. Lorsque l'ingénieur est assuré par son employeur, l'expérience du groupe est déterminante.»

Les ingénieurs représentent-ils un groupe particulièrement à risque ? Tout dépend à qui on les compare, répond François Vallerand : « Certains professionnels paient moins cher que les ingénieurs pour leur assurance responsabilité professionnelle et d'autres plus. Il y a également des disparités à l'intérieur même du génie et ce sont les ingénieurs-conseils et les ingénieurs civils qui déboursent le plus pour leur assurance responsabilité professionnelle supplémentaire. Ces variations entre les professions et au sein d'un même groupe professionnel reflètent l'application des différents critères qui influencent la tarification. »

DES MEMBRES BIEN ASSURÉS

L'Office des professions du Québec autorise les ordres professionnels à confier en exclusivité leur programme d'assurance à certains courtiers et assureurs. Certains ordres

comme le Barreau du Québec le font. François Vallerand voit des avantages à cette formule : « Cela permet de négocier de meilleures garanties et ainsi de mieux protéger le public, ce qui est la mission première d'un ordre professionnel. Ce dernier peut du même coup être sûr que tous ses membres sont assurés et bien assurés. Enfin, une telle assurance collective aurait pour effet de faire baisser les primes. »

Rien de mieux toutefois qu'une bonne expérience pour obtenir de meilleures primes. Afin d'inciter les ingénieurs à tout faire pour éviter les réclamations, l'Ordre prévoit la création d'un fonds de prévention et de stabilisation. Le contrat d'assurance collective obligatoire présentement en vigueur prévoit déjà que l'assureur pourra verser dans ce fonds une partie de ses bénéfices. François Vallerand explique : « Ce fonds servira à stabiliser la tarification et à faire de la prévention. Les efforts de prévention passeront par des programmes d'information et de formation continue. En plus de contribuer financièrement, nous aiderons à bien cibler les efforts grâce à une analyse minutieuse des réclamations et des renseignements privilégiés que nous détenons en tant qu'assureur. L'objectif est de diminuer le nombre de fautes professionnelles et de favoriser l'instauration d'une culture de la prévention au sein de la profession. Si chaque ingénieur est vigilant et ne laisse rien échapper, il y aura moins de réclamations et le public sera mieux protégé. » □



EN CONFIANCE SUR TOUTE LA LIGNE

1 877 ÉTHIQUE (384-4783)

Le **Bureau du syndic** de l'Ordre des ingénieurs du Québec a mis en service une ligne téléphonique directe, de manière à faciliter l'accès à la consultation sur des questions de nature déontologique.

On vous propose des pistes de réflexion et des sources d'information pertinentes.

Nous sommes en mesure de vous guider, en toute confidentialité, dans des demandes d'enquête.

De plus, vous avez maintenant accès à de nouveaux outils informatisés conçus pour faciliter vos interventions :

- le formulaire de **demande de renseignements déontologiques**
- le formulaire de **demande d'enquête disciplinaire**

Pour obtenir tout autre renseignement, consultez le site Internet de l'Ordre au www.oiq.qc.ca



Ordre
des ingénieurs
du Québec

L'assurance responsabilité professionnelle

Six questions-réponses

Je suis salarié. Suis-je dispensé de souscrire une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire ?

Pas nécessairement. La notion de pratique privée est liée à celle de services rendus à des clients externes, qu'il y ait ou non lien d'emploi. Ainsi, l'ingénieur qui fait des actes d'ingénierie pour des projets de l'entreprise de construction qui l'emploie n'est pas en pratique privée. Par contre, celui qui accepte des mandats de consultation, même s'il est salarié, l'est.

Vous pouvez donc occuper un emploi et exercer en pratique privée. Vous devez alors souscrire une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire, sauf si cette pratique privée est occasionnelle (les honoraires sont inférieurs à 2 000 \$ par mandat et à 10 000 \$ par année, et les mandats sont accomplis en dehors de l'emploi principal).

Je fais de la consultation dans un domaine qui, selon moi, ne relève pas de l'ingénierie. Ai-je besoin d'une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire ?

Précisons tout d'abord que l'assurance collective de l'Ordre ne couvre pas la consultation. L'ingénieur qui offre des services d'ingénierie en tant que consultant doit donc obligatoirement détenir une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire.

Offrir des services d'ingénierie ne se limite toutefois pas à signer et à sceller des plans et devis. En vertu des articles 2 et 3 de la Loi sur les ingénieurs, de nombreux actes sont considérés comme faisant partie de l'exercice de la profession. Ainsi, certains actes tels que la surveillance ou la gestion de projet peuvent être considérés comme des actes d'ingénierie, s'ils se rapportent aux travaux énumérés à l'article 2 de la Loi. Ce peut aussi être le cas dans le domaine de l'informatique, par exemple pour des travaux liés à des technologies embarquées, aux procédés industriels, aux technologies faisant appel à des procédés de chimie ou de physique appliquée ou pour des travaux qui ont une incidence sur la sécurité du public.

En résumé, même si le membre qui fait de la consultation n'exerce pas la profession, l'Ordre recommande de prendre une assurance pour se protéger de ses clients et ainsi les protéger eux aussi. Dans le cas où il exerce sa profession, une assurance supplémentaire est obligatoire et doit être maintenue pendant cinq ans après le dernier acte en pratique privée.

L'ingénieur qui travaille dans des secteurs d'activités à risque est-il assujéti à des conditions particulières ?

L'ingénieur qui travaille dans ces secteurs et qui ne peut souscrire aucune assurance doit, s'il remplit certaines conditions, obtenir de son employeur ou de son client un engagement écrit stipulant que ces derniers couvriront sa responsabilité professionnelle personnelle. Les secteurs visés

sont les suivants : les industries ferroviaire, nucléaire, automobile et aéronautique ; l'architecture navale ; l'enlèvement de l'amiante ; la remise en état des sites contaminés. (Article 7,1 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.)

Qu'arrive-t-il lorsqu'un ingénieur change d'emploi, prend sa retraite ou que l'entreprise pour laquelle il travaille cesse ses activités ou fait faillite ?

L'ingénieur continue de bénéficier du régime collectif. Cependant, l'ingénieur qui quitte un emploi de pratique privée doit maintenir pendant au moins cinq ans son assurance responsabilité professionnelle supplémentaire. Il doit donc être assuré personnellement ou par l'assurance de son ex-employeur. Dans ce dernier cas, puisqu'il s'agit tout de même de l'obligation du membre, l'Ordre recommande de vérifier auprès de son ex-employeur qu'il conservera une assurance qui protège sa responsabilité professionnelle personnelle pendant les cinq années suivant son départ et d'obtenir un engagement écrit au besoin. Ce délai écoulé, l'assurance collective peut prendre le relais, mais la protection est limitée à 100 000 \$ par sinistre.

L'ingénieur retraité inscrit comme membre actif demeure couvert par le régime collectif s'il respecte les conditions de la pratique privée occasionnelle et déclare le lieu où il exerce, qui peut être sa résidence. S'il dépasse les seuils fixés, il doit être titulaire d'une police d'assurance responsabilité professionnelle supplémentaire.

L'ingénieur junior dont les actes sont faits sous la direction et la surveillance d'un ingénieur doit-il détenir une assurance responsabilité professionnelle ?

Dès qu'il s'inscrit à l'Ordre, il est couvert par le régime obligatoire, mais il doit aussi respecter toutes les exigences de la profession. S'il travaille en pratique privée, il doit être couvert par une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire, car il n'est pas à l'abri des poursuites d'un client. L'ingénieur stagiaire est soumis aux mêmes exigences.

Quelles sont les obligations de l'ingénieur exerçant en pratique privée qui travaille à des projets entièrement réalisés, construits ou fabriqués hors du Québec pour des clients de l'extérieur du Québec ?

Il n'est pas assujéti à la réglementation de l'Ordre en matière d'assurance responsabilité professionnelle s'il réalise son mandat lorsqu'il est physiquement à l'extérieur du Québec. Il doit cependant s'assurer qu'il respecte le cadre d'exercice de la profession dans la province où il fournit ses services professionnels et doit détenir une couverture d'assurance conforme aux exigences de ce territoire, le cas échéant. □

Plus convivial et électronique

Le nouveau GPP est arrivé!



Depuis le 12 mai dernier, les ingénieurs québécois consultent leur *Guide de pratique professionnelle* (GPP), disponible à la section « membre » du nouveau site Internet de l'Ordre (www.oiq.qc.ca). À la suite d'une refonte majeure de son contenu et de sa présentation, les ingénieurs ont accès, en tout temps et où qu'ils soient, à une référence utile et importante concernant l'exercice de leur profession.

Par Jeanne Morazain

Josianne Brouillard, CRHA, agente de formation à l'Ordre, a piloté ce projet rendu nécessaire en raison de l'évolution rapide de la pratique du génie. Elle a recruté, pour le mener à bien, 14 ingénieurs ayant des expériences diverses. Cette équipe, nous dit-elle, partageait une même volonté de produire un guide qui collait à la réalité des ingénieurs sur le terrain : « Nous avons donc conçu un document utile, pratique, qui répond aux questions et aux besoins des ingénieurs, quel que soit leur domaine de pratique ; un document qui deviendra LA référence pour l'ensemble des ingénieurs directement concernés, quel que soit leur secteur d'activité. »

Le choix de proposer un document électronique s'est imposé dès le départ, selon l'ingénieur Louis Tremblay, directeur des Affaires professionnelles : « Un document électronique peut être actualisé périodiquement beaucoup

LE NOUVEAU GUIDE ÉLECTRONIQUE DONNE ACCÈS À DES FONCTIONNALITÉS NOUVELLES ET PERMET À TOUS D'ALLER CHERCHER DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION.

plus facilement, en y ajoutant des pages et des liens. Son utilité s'en trouve considérablement accrue. On peut le consulter partout, que l'on soit à son bureau ou sur un chantier. L'information recherchée est rapidement repérable. L'arborescence qui se trouve à gauche de notre document permet d'accéder à n'importe quelle page d'un seul clic.»

CONSULTABLE PARTOUT

L'équipe de conception a fait valider son approche en interne et à l'externe. Plusieurs services et directions ont revu les sections du guide, notamment la Direction des affaires professionnelles et le Bureau du syndic. Des ingénieurs expérimentés actifs sur le terrain, dont certains de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec et de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, se sont aussi prononcés et sur le contenu et sur la présentation, en accordant une attention particulière à la fluidité de la navigation.

Et ce n'est pas fini, insiste Josianne Brouillard : « Maintenant que le document est en ligne, nous effectuons un suivi qui va nous permettre de mieux voir ce qui peut encore être bonifié. S'il faut ajouter plus d'exemples et d'études de cas, nous le ferons!» Elle invite d'ailleurs les membres de l'Ordre à faire part de leurs commentaires et à signaler, s'il y a lieu, certains aspects



Louis Tremblay, ing.



Josianne Brouillard, CRHA

particuliers qui auraient été ignorés ou insuffisamment expliqués à l'adresse suivante : dap@oiq.qc.ca.

Cette démarche rigoureuse, ancrée dans la réalité de la pratique, a produit, selon la responsable du projet, « un document d'encadrement et de référence qui fait vraiment le tour des questions liées à la profession. Son contenu très riche est adapté à la réalité de la pratique du génie et suffisamment détaillé pour être réellement utile ».

DIVISÉ EN CINQ CHAPITRES

Le nouveau *Guide de pratique professionnelle* se divise en cinq chapitres. Celui qui porte sur le travail de l'ingénieur est de loin le plus long. Sa table des matières comprend tous les aspects de la pratique : mandat, analyse, conception, surveillance de la réalisation des travaux, exploitation, tenue des dossiers, environnement et développement durable, gestion de projet, gestion d'une équipe, gestion des risques.

En lisant ce chapitre, l'ingénieur sait ce qu'il doit faire et comment il doit le faire. « Le défi était de donner l'information complète sur tous les domaines du génie et de bien encadrer les ingénieurs débutants, signale Josianne Brouillard. Nous avons donc détaillé plus que moins, en gardant le critère d'utilité comme balise. De plus, chaque fois qu'une question relève d'une obligation légale ou réglementaire, un renvoi est fait aux textes concernés. »

Le chapitre intitulé « Loi et encadrement de la profession » présente en un seul bloc toutes les obligations de l'ingénieur et le cadre d'exercice de la profession au Québec. Celui traitant de professionnalisme, d'éthique et de déontologie examine les éléments inhérents à la profession en insistant sur les quatre valeurs fondamentales : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social.

La pratique du génie implique la production de plans, de devis, de rapports. Le chapitre sur les documents d'ingénierie propose des lignes directrices et des façons de faire et indique les obligations de l'ingénieur quant à leur vérification, leur approbation et leur conservation. Les questions de la signature numérique et de la propriété intellectuelle sont discutées.

Enfin, le cinquième et dernier chapitre aborde la question du développement professionnel. « L'objectif ici, précise Josianne Brouillard, est d'aider les ingénieurs à bien planifier leur développement professionnel maintenant qu'un nouveau règlement, en application depuis le 1^{er} avril, impose à tous les membres de l'Ordre des activités de développement professionnel. »

Force est de constater que le *Guide de pratique professionnelle*, cuvée 2011, est très différent dans sa forme et son contenu du précédent, élaboré dans les années 1990. « Il faut vraiment parler d'un nouveau guide », conclut Josianne Brouillard. □



De bachelier à ingénieur junior

Le juniorat

Le début d'une carrière professionnelle est une période clé dans l'apprentissage de l'ingénieur. L'Ordre a une obligation d'encadrement professionnel envers ses membres juniors. Aussi une période de 36 mois d'expérience en génie est-elle exigée sous la direction et la surveillance d'un ingénieur comme condition d'obtention du permis. La période du juniorat permet de remplir cette condition.

Par Jeanne Morazain

L'ingénieur junior peut accomplir tous les actes réservés aux ingénieurs dans les différents champs de pratique prévus par la Loi sur les ingénieurs, mais il doit le faire sous la direction et la supervision immédiates d'un ingénieur superviseur qui prend la responsabilité du travail effectué par l'ingénieur junior et authentifie le travail. Ce faisant, il assume les conséquences éventuelles de ce travail. L'ingénieur junior qui exécute des actes d'ingénierie sans supervision par un ingénieur prend de gros risques, prévient l'ingénieur Bernard Cyr, chef de l'admission et des permis à la Direction des affaires professionnelles de l'Ordre des ingénieurs : « Il se met dans une situation très délicate, car il ne peut accomplir les actes réservés à l'ingénieur; et en plus, il fait courir des risques à son employeur et au public. Les questions relatives à la supervision que nous posons à l'ingénieur junior lors de son inscription annuelle lui rappellent cette réalité. »

Pour satisfaire aux exigences du cadre réglementaire de l'Ordre, la direction et la supervision immédiates doivent s'exercer dès la préparation d'un projet en génie et se poursuivre tout au long de sa réalisation. Vérifier « après coup » le travail effectué par l'ingénieur junior ne suffit pas, souligne l'ingénieur Serge Beaulieu, chef adjoint aux permis : « L'ingénieur junior doit pouvoir entrer en contact avec son superviseur technique chaque fois qu'il en sent le besoin. Ce dernier doit être en mesure d'intervenir à tous les moments importants du projet pour en vérifier le progrès et la conformité. »

L'INGÉNIEUR JUNIOR EST AMENÉ PROGRESSIVEMENT À RÉSOUDRE DES PROBLÈMES DE PLUS EN PLUS COMPLEXES ET À ASSUMER DES RESPONSABILITÉS CROISSANTES.

Le juniorat est une étape nécessaire au passage du titre de bachelier à celui d'ingénieur, soutient Bernard Cyr : « Il est important de briser le mythe selon lequel le bachelier en génie possède automatiquement le titre d'ingénieur. Le bachelier se sent ingénieur, mais il ne l'est pas. Il lui manque un apprentissage essentiel qui se fait durant le juniorat sous forme de transfert de connaissances pratiques et d'expérience. C'est une chance, voire un privilège, de pouvoir ainsi valider ses acquis auprès d'un ingénieur expérimenté et de développer ses compétences. » Serge Beaulieu précise : « L'ingénieur junior retire bien plus qu'une confirmation et une amélioration de ses connaissances. Il prend conscience concrètement des valeurs et des règles tant formelles qu'informelles que se donnent les ingénieurs.

Cas 1 : Le supérieur immédiat est ingénieur

Ingénieur
(supérieur immédiat)



candidat ou ingénieur junior

Cas 2 : Le supérieur immédiat n'est pas ingénieur

Outre le supérieur hiérarchique ou administratif immédiat, un ingénieur (interne ou externe à l'entreprise) doit être activement impliqué dans les travaux.

Non-ingénieur
(supérieur immédiat)

Ingénieur



candidat ou ingénieur junior

Il développe non seulement un savoir et un savoir-faire, mais aussi un savoir-être débordant largement de la formation universitaire. »

LE JUNIORAT, UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE

À terme, le juniorat vise à assurer l'autonomie professionnelle du nouvel ingénieur. Par conséquent, l'ingénieur junior est amené progressivement à résoudre des problèmes de plus en plus complexes et à assumer des responsabilités croissantes. Il peut le faire soit de façon continue dans le cadre d'un même emploi, soit de façon discontinue par l'addition de plusieurs emplois ou contrats. L'essentiel est que les apprentissages soient diversifiés et représentent un niveau de difficulté toujours plus grand. « Toute cette période de juniorat doit permettre à l'ingénieur junior de développer les compétences requises pour l'exercice de la profession d'ingénieur : assumer son statut professionnel, résoudre des problèmes faisant appel aux sciences appliquées et aux règles de l'art, communiquer efficacement, assurer la qualité de ses activités et de ses travaux, gérer les risques à caractère technique et gérer des activités, des équipes techniques et des projets », ajoute Serge Beaulieu.

Devenir professionnel implique que l'on s'engage à agir de façon réfléchie et à respecter le code d'éthique et de déontologie de sa profession. Le juniorat sert à comprendre les implications concrètes de ces engagements.

« En somme, conclut Bernard Cyr, le juniorat est beaucoup plus qu'un cumul d'expérience : il réunit toutes les conditions gagnantes qui facilitent l'accès au titre d'ingénieur. » □

Saviez-vous que l'Ordre vient de publier le *Guide du futur ingénieur* ? Ce nouvel outil a pour but d'aider les étudiants en génie et les ingénieurs juniors à comprendre les enjeux qui leur sont propres. Vous pouvez consulter ce nouveau guide sur le site Web de l'Ordre : <http://www.guidedufuturingénieur.oiq.qc.ca>.

A. LE CODE DES PROFESSIONS

L'inspection professionnelle est un des trois mécanismes prévus au Code des professions afin d'assurer la protection du public; les deux autres sont la discipline et l'admission.

L'article 112 du Code des professions prévoit les dispositions suivantes :

«Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne.

À la demande du Conseil d'administration, le comité ou un de ses membres procède à une inspection portant sur la compétence professionnelle de tout membre de l'ordre; le comité ou un de ses membres peut aussi agir de sa propre initiative, à cet égard.

Le comité ou un de ses membres peut être assisté d'inspecteurs ou d'experts que le comité nomme selon les modalités déterminées, le cas échéant, dans un règlement pris en vertu de l'article 90. Les inspecteurs doivent être membres de l'ordre.

Le comité transmet au Conseil d'administration :

- 1- tout rapport d'inspection qu'il lui demande et sur lequel se fondent des recommandations devant donner lieu à une décision du Conseil;
- 2- tout rapport faisant suite à une demande particulière du Conseil de procéder à une inspection;
- 3- tout autre rapport d'inspection qu'il requiert.

De sa propre initiative ou sur demande du Conseil d'administration, le comité lui fait rapport de ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

De plus, le comité informe le syndicat lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième alinéa de l'article 116.

Le comité peut également, dans les cas où il le juge pertinent, de sa propre initiative ou sur demande d'un syndicat, lui divulguer tout renseignement pour assurer la protection du public. »

Les articles 8 et 9 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec indiquent que :

«8. Le comité constitue et tient à jour un dossier professionnel pour chaque ingénieur qui fait l'objet d'une inspection. »

«9. Le dossier professionnel de l'ingénieur contient un résumé de sa formation et de son expérience à titre d'ingénieur ainsi que l'ensemble des documents relatifs à une inspection dont il a fait l'objet. »

L'article 12 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec indique que :

« Chaque année, le Conseil d'administration fait parvenir aux membres de l'Ordre le programme de surveillance générale du comité. »

B. LES PRINCIPES DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle se base sur les principes suivants :

- protéger le public en voyant au maintien de l'éthique et du professionnalisme chez les ingénieurs dans leur pratique professionnelle;
- maintenir la confiance du public envers la profession et ses membres;
- assurer les volets prévention et amélioration de la pratique;
- traiter les membres équitablement et avec transparence.

C. LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Chaque année, le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession est préparé par le Comité d'inspection professionnelle (CIP), adopté annuellement par le Conseil d'administration et diffusé aux membres de l'Ordre.

D. LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME

L'inspection professionnelle vise à :

1. surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre tant du point de vue de la compétence que du respect de la législation qui régit la profession;
2. promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
3. sensibiliser les membres à leurs devoirs et obligations envers le public, leurs clients et confrères, sans égard à leur milieu de travail ou à leurs fonctions;
4. informer les membres de ce qu'est l'exercice illégal de la profession;
5. inciter les membres à se doter d'un plan personnel de maintien et de développement de leurs compétences professionnelles;
6. relever, le cas échéant, les déficiences et carences dans la pratique des membres et tenter avec ces derniers d'identifier les mesures correctives qui s'imposent;
7. cerner les contraintes de la profession pour être en mesure de proposer des solutions aux difficultés éprouvées par les ingénieurs;
8. inciter les membres à utiliser le *Guide de pratique professionnelle* et le *Guide de développement des compétences*.

E. LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Deux activités distinctes composent le programme de surveillance soient les suivantes :

- les visites d'inspection chez les ingénieurs effectuées par des inspecteurs. 1500 visites sont prévues;

- la sensibilisation par l'envoi de questionnaires d'inspection professionnelle. Cet envoi de questionnaires sert également au ciblage d'une partie des visites d'inspection. 3000 questionnaires sont prévus.

F. LA RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

La répartition des 1500 visites d'inspection est la suivante :

- 950 visites de membres qui exercent la profession d'ingénieur en pratique privée dont :
 - 650 de ces visites se feront dans des entreprises de génie conseil de 1 à 20 ingénieurs ;
 - 300 de ces visites se feront dans des entreprises de génie conseil de plus de 20 ingénieurs ;
- 300 visites de membres qui exercent la profession d'ingénieur à l'emploi d'une entreprise, compagnie ou coopérative du secteur privé ;
- 200 visites de membres qui exercent la profession d'ingénieur à l'emploi d'un organisme du secteur public ou parapublic ;
- 50 visites – Cas spéciaux, par exemple une plainte du public ou une inscription au tableau des membres après une absence de trois ans.

Les préoccupations du CIP dans la pratique privée, incluant la conception, l'inspection et la surveillance des travaux, ont été identifiées comme étant le cas les membres exerçant dans :

- charpentes et fondations,
- mécanique du bâtiment,
- électricité du bâtiment,
- protection incendie,
- installations septiques,
- génie municipal,
- géotechnique,
- plus d'un domaine d'exercice.

G. LA VISITE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Une inspection se déroule sous la forme d'une rencontre entre l'inspecteur et le membre sur les lieux de travail. L'inspecteur procède en premier lieu à une séance d'information et de formation qui porte sur des sujets tels que : la responsabilité civile professionnelle, le *Code des professions*, la *Loi sur les ingénieurs* et autres règlements afférents qui gouvernent la profession, le *Guide de pratique professionnelle*, la formation continue et la gestion de la qualité. Lorsqu'il y a plus d'un ingénieur, cette première étape se fait en groupe et est suivie de rencontres individuelles. Dans le cas où le membre pose des actes nécessitant l'application de principes d'ingénierie ou que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de travaux d'ingénierie, que ce soit de façon ponctuelle ou continue, dans ses activités professionnelles principales ou secondaires, l'inspecteur analyse un certain nombre de dossiers du membre. Il vérifie si le membre connaît bien la nature et la portée de ses mandats ; s'assure qu'il s'est doté

de moyens et d'outils appropriés pour élaborer les solutions et atteindre les résultats recherchés. Cette vérification du processus de réalisation des mandats s'effectue notamment au moyen des critères d'excellence établis dans le *Guide de pratique professionnelle*.

Il vérifie l'existence et la nature des procédures de gestion de la qualité que les membres appliquent dans leur milieu de travail respectif. Il vérifie systématiquement le plan de développement des compétences du membre inspecté. Le membre doit remettre le résumé de sa formation et de son expérience à l'inspecteur au début de leur rencontre.

Il vérifie que les membres se conforment aux lois et règlements qui régissent la profession, soit : le *Code des professions*, la *Loi sur les ingénieurs* ou les règlements qui en découlent.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de son inspection. L'Ordre assure un suivi des décisions prises à l'endroit d'un membre, y compris, le cas échéant, l'une ou l'autre des mesures particulières prévues à l'article 112 du Code des professions.

H. LA DOCUMENTATION

L'inspection professionnelle s'accomplit notamment au moyen :

1. du recueil *Lois et règlements* édité par l'Ordre (principaux textes légaux régissant les activités des ingénieurs en leur qualité de membres d'un ordre professionnel) ;
2. du *Guide de pratique professionnelle*, également édité par l'Ordre ;
3. Le *Questionnaire d'inspection professionnelle* complété par les membres avant l'inspection professionnelle à titre d'outil de ciblage ;
4. du *Formulaire d'inspection professionnelle* complété par les membres avant l'inspection. Ce formulaire vise à préparer les membres en vue de l'inspection, en plus de susciter une prise de conscience de leur propre comportement en relation avec les lois et règlements qui régissent la profession et le *Guide de pratique professionnelle* ;
5. de brochures explicatives remises à chaque ingénieur inspecté ainsi qu'à leur employeur ;
6. du *Guide de développement des compétences* ;
7. des *Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie*.

Montréal, le 17 février 2011



Pierre Jean, ing.
Président du CIP

Rendez-vous. avec le génie

La formation continue, ça nous regarde et on y voit ! Record battu : plus de 500 membres ont assisté au Colloque annuel de l'Ordre, qui s'est déroulé les 12 et 13 mai à Montréal.

ATELIERS



L'ingénieur, de concepteur à leader !

Dix-huit ateliers, aussi pertinents que variés. Outre les connaissances dans leur domaine de pratique spécifique, les ingénieurs ont un besoin constant de développer et de maintenir à jour des compétences communes qui touchent aussi bien à la gestion des risques techniques qu'à la communication, au leadership et à l'éthique : quatre champs d'activité dont la diversité reflète la nature même de la profession d'ingénieur !

DÎNERS-CONFÉRENCES



Marc Perreault, ing.

Yves Beauchamp, ing., Directeur général - ÉTS

Commandité par l'École de technologie supérieure (ÉTS), la conférence de Marc Perreault, ing., rescapé du tremblement de terre en Haïti, a su captiver les participants du Colloque.



M^{me} Chantal Petitclerc entourée de M. Jean-Pierre Pilon, ing., vice-président, Infrastructures et gestion de projet, au sein de la Division Transport - SNC Lavalin et de M^{me} Maud Cohen, ing.

Présentée par SNC Lavalin, la conférence de Chantal Petitclerc fut une véritable leçon de vie. À grand renfort d'exemples, elle a démontré comment son attitude, sa passion et sa détermination l'ont appuyée dans sa quête de dépassement.

EXPOSANTS



Le Colloque 2011 a été l'occasion pour les partenaires de rencontrer les quelque 500 participants.

GALA DE L'EXCELLENCE

GRAND PRIX D'EXCELLENCE 2011



Le Grand Prix d'excellence 2011 a été décerné à M. l'ingénieur Robert L. Papineau à titre posthume.

Gestionnaire universitaire exceptionnel, Robert L. Papineau a voué sa carrière à la formation d'ingénieurs et a fortement influencé le développement de l'enseignement et de la recherche en génie. De 1988 à 2002, il a dirigé avec brio l'École de technologie supérieure, une institution dont il a fait un lieu incontournable de la formation d'ingénieurs au Québec. De 2002 jusqu'à sa retraite en 2007, il a occupé le poste de directeur général de l'École Polytechnique de Montréal où il a, entre autres, mené un vaste projet de renouvellement de l'ensemble des programmes de baccalauréat. Hautement estimé de son milieu et lauréat de nombreux prix, Robert L. Papineau a été membre d'un grand nombre d'associations scientifiques et professionnelles. Cet homme de cœur, qui considérait l'engagement social comme une valeur fondamentale, nous a quittés le 23 mars 2011. M^{me} Germaine Fréchette, épouse de feu Robert Papineau, est venu chercher le prix. Elle était accompagnée de ses deux filles, Stéfanie Papineau, ing., et Krystel Papineau.

PRIX GÉNIE INNOVATION 2011 PRÉSENTÉ PAR OSISOFT CANADA



Le lauréat 2011, M. Alexandre Cervinka, ing., président-directeur général et fondateur de Newtrax Technologies, entouré de M. Martin Jetté, ing., directeur général d'OSISOFT Canada, et de M^{me} Maud Cohen, ing., présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Le positionneur souterrain MineTrax, projet gagnant, vise à améliorer la santé et la sécurité des travailleurs et à accélérer les opérations de sauvetage en cas d'accident, tout en réduisant la consommation d'énergie grâce à l'information fournie en temps réel. Avec son positionneur souterrain, l'équipe de Newtrax Technologies contribue aussi au partage de la richesse, puisqu'une partie du prix de chaque système installé dans un pays en voie de développement revient à des entreprises locales et contribue à créer des emplois techniques de qualité. Plusieurs chefs de file de l'industrie minière ont déjà adopté le positionneur MineTrax et l'utilisent comme plateforme de communication.

HOMMAGE RECONNAISSANCE POUR CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE



De gauche à droite : Brahim Benmokrane, ing., professeur, Université de Sherbrooke (catégorie Membre en recherche ou en enseignement), Maud Cohen, ing., Dominique Anglade, ing., consultante, McKinsey & Company (catégorie Engagement social exceptionnel d'un ingénieur), Charles Tisseyre, animateur, émission *Découverte*, Radio-Canada (catégorie Personne non-ingénieur), Héléne Brisebois, ing., présidente, SDK et associés (catégorie Membre entrepreneur).

L'objectif de l'Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle est de reconnaître l'idéal de l'excellence et la contribution à la profession d'ingénieur. Cet hommage est institué dans différents domaines.

BOURSE D'EXCELLENCE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES PRÉSENTÉE PAR GESTION FÉRIQUE



Louis-Alexis Allen Demers était représenté par M. Huang Le Huy, ing., professeur représentant de l'Ordre à l'Université Laval. Il est entouré de M. Marcel Vézina, ing., président de Gestion FÉRIQUE et de M^{me} Maud Cohen, ing.

Passionné de robotique, Louis-Alexis Allen Demers, étudiant en génie mécanique à l'Université Laval, travaille à la mise au point d'une main robotique de nouvelle génération. Ce projet de doctorat aura des retombées bénéfiques dans toutes les branches du génie et sur la société en général, en permettant de remplacer efficacement l'humain pour accomplir des tâches dans des endroits dangereux ou difficile d'accès.

1^{er} PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE PRÉSENTÉ PAR HYDRO-QUÉBEC



Martine Bouin, étudiante en génie biomédical à l'École Polytechnique de Montréal, entourée de M. Maxime Lajoie, chef automatismes de transport - Hydro-Québec et de M^{me} Maud Cohen, ing.

GALA DE L'EXCELLENCE

2^e PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE PRÉSENTÉ PAR TD ASSURANCE MELOCHE-MONNEX



Jonathan Verrett, étudiant en génie chimique et environnemental à l'Université McGill, entouré de M. Jean Lachance, président, Direction du marché de l'affinité, National - TD Assurance Meloche Monnex, et de M^{me} Maud Cohen, ing.

3^e PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE PRÉSENTÉ PAR LA BANQUE NATIONALE



De gauche à droite : M. Mehdi Perrault, directeur principal marché des alliances et des affinités - Banque Nationale, Pierre-Luc Paradis, étudiant en génie mécanique de l'Université du Québec à Rimouski, et M^{me} Maud Cohen, ing.

FELLOW - INGÉNIEURS CANADA

En 2007, Ingénieurs Canada a créé le titre de Fellow d'Ingénieurs Canada pour honorer les personnes qui ont fait une contribution remarquable à la profession d'ingénieur.



Catégorie Ancien président de l'Ordre

De gauche à droite : MM. Zaki Ghavitian, ing., président d'Ingénieurs Canada, Gaétan Samson, ing., Rémi Arsenault, ing., Gilles Douville, ing., Jean-Pierre Brunet, ing., et M^{me} Maud Cohen, ing. Également lauréat, M. Gaétan Lefebvre, ing., qui n'a malheureusement pas pu être présent à cette soirée.



Catégorie Ancien président du conseil d'Ingénieurs Canada

De gauche à droite : M. Zaki Ghavian, ing., M. Philippe Dupuis Hamel, ing. jr, qui représentait son grand-père, M. Yvon Dupuis, ing., M. Pierre Boucher, ing., et M^{me} Maud Cohen, ing.



Catégorie Ancien président du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie

De gauche à droite : M. Zaki Ghavitian, ing., M. René Rochette, ing., M. Jean-Yves Chagnon, ing., M. Eric Norris, ing., M. Gilles Delisle, ing., et M^{me} Maud Cohen, ing.



Catégorie Bénévole ayant servi la profession avec dévouement pendant plus de dix ans

De gauche à droite : M. Zaki Ghavitian, ing., M^{me} France Vallée, ing., M. Jean-Marie Mathieu, ing., M^{me} Nathalie Dufour, ing., et M^{me} Maud Cohen, ing. Également lauréat M. Sid Zerbo, ing., qui n'a pu se joindre à cette célébration du génie.



Catégorie Lauréat d'un prix d'Ingénieurs Canada

M^{me} Michèle Thibodeau-DeGuire, ing., a reçu la Distinction pour services méritoires - Services communautaires en 1995. Elle est entouré de M. Zaki Ghavitian, ing., et de M^{me} Maud Cohen, ing.

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE SON PARTENAIRE PRÉSENTATEUR



L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Ingénieurs Canada est le nom commercial utilisé par le Conseil canadien des ingénieurs

et



L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE SES PRINCIPAUX COMMANDITAIRES



L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE SES COMMANDITAIRES



L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE ÉGALEMENT



Du nouveau à l'École de technologie supérieure pour les petites entreprises qui développent des logiciels

GÉNIE LOGICIEL

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) vient de publier les normes ISO/IEC 29110 ainsi qu'un rapport technique gratuit afin d'aider les très petites organisations (TPO) à développer des logiciels. Au Canada, tout comme en Europe et en Asie, environ 80 % des entreprises actives dans ce domaine comptent 25 employés ou moins. Ces nombreuses TPO doivent se conformer de plus en plus aux normes internationales, souvent conçues pour de gros projets et de grandes entreprises. Auparavant, les normes s'avéraient onéreuses et difficiles à appliquer dans le cas des organisations plus modestes. La nouvelle norme ISO a été spécialement mise au point pour les très petites organisations.

« Dans un monde où un logiciel peut être développé n'importe où sur la planète, la norme ISO/IEC 29110 permettra à des organisations d'augmenter la performance de leurs processus de développement de logiciels et d'offrir des produits logiciels respectant le cahier des charges, le budget et le calendrier d'un client local ou d'un fabricant international », a indiqué Claude Y. Laporte, ing., éditeur du groupe de travail de l'ISO et professeur au Département de génie logiciel et des technologies de l'information à l'École de technologie supérieure (ETS).

Après avoir signé des ententes avec des établissements en Belgique, en France, en Finlande et en Thaïlande, l'ETS poursuit le développement de son réseau d'expertise en génie logiciel visant à aider les TPO en signant un accord de collaboration avec le Centre d'appui à l'exportation de l'État de Rio de Janeiro, au Brésil.

Il y a plus d'un an, l'ETS jetait les bases d'un réseau international afin d'aider les entreprises, services ou projets de 25 personnes ou moins actifs dans le développement logiciel. Le Centre d'excellence en technologies de l'information et de la communication (Belgique), l'Université de Bretagne occidentale (France), la Tampere University of Technology (Finlande) et l'Institute of Software Promotion for Industries (Thaïlande) sont membres, avec l'ETS, d'un groupe de travail de l'ISO dont la mission est d'aider les TPO en élaborant des normes qui tiendront compte de leurs contraintes et de leurs besoins, et en mettant à leur disposition des guides d'aide à l'amélioration des pratiques logicielles et du matériel de formation.

« Le génie pour l'industrie, c'est aussi de s'allier avec les meilleurs du monde afin d'aider les entreprises d'ici et d'ailleurs dans leurs projets, a souligné Jean Belzile, directeur de la recherche et des relations avec l'industrie à l'ETS. C'est un des objectifs de la mise sur pied de ce réseau d'expertise international en génie logiciel. »

Pour de plus amples renseignements : www.etsmtl.ca
Source : École de technologie supérieure

Colloque annuel 2011 de l'Ordre des ingénieurs du Québec BOURSE D'EXCELLENCE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES ET PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE



La bourse d'excellence aux études supérieures, d'un montant de 7 500 \$, a été décernée à Louis-Alexis Allen Demers, étudiant de 3^e cycle en génie mécanique à l'Université Laval. Passionné de robotique, Louis-Alexis Allen Demers travaille à la mise au point d'une main robotique de nouvelle génération. Ce projet de doctorat aura des retombées bénéfiques dans toutes les branches du génie et pour la société en général, en permettant de remplacer efficacement l'humain pour accomplir des tâches dans des endroits dangereux ou difficiles d'accès.



Le 1^{er} Prix universitaire du mérite, d'une valeur de 7 500 \$, a été remporté par Martine Bouin. Cette étudiante se démarque tant par la qualité de son dossier universitaire que par son engagement communautaire remarquable.

Martine Bouin, étudiante en génie biomédical à l'École Polytechnique de Montréal



Le 2^e Prix universitaire du mérite, d'une valeur de 5 000 \$, a été attribué à Jonathan Verrett. Engagé dans de nombreuses activités sociales, M. Verrett est vice-président du financement de la section McGill d'Ingénieurs sans frontières, dont il a contribué à augmenter le financement de 250 % entre 2009 et 2010.

Jonathan Verrett, étudiant en génie chimique et environnemental à l'Université McGill



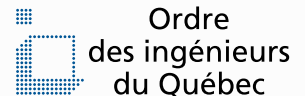
Le 3^e Prix universitaire du mérite, d'une valeur de 3 000 \$, a été remporté par Pierre-Luc Paradis. Celui-ci a participé avec beaucoup d'enthousiasme à un projet d'aide humanitaire au Rwanda, consistant à mettre au point un système de pompage d'eau. Porte-parole du concours québécois de l'entrepreneuriat 2011, il joue également un rôle actif dans la promotion du génie au sein de son université.

Pierre-Luc Paradis, étudiant en génie mécanique de l'Université du Québec à Rimouski

LE RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES INGÉNIEURS



- ✓ Un site à ajouter à ses favoris
<http://formationcontinue.oiq.qc.ca>
- ✓ Un guide d'application
- ✓ Une foire aux questions



Ordre
des ingénieurs
du Québec

Surveillez le prochain numéro de PLAN

Dossier

« Biomédical et biotechnologies »

en version imprimée ou
en version électronique

Dès le mois de septembre

LE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Un exemple très éloquent

Dans la chronique de mars dernier, nous vous avons demandé si vous sauriez reconnaître un conflit d'intérêts dans le cadre de votre pratique. Pour vous y aider, nous avons présenté les dispositions législatives du Code de déontologie des ingénieurs ayant trait à cette notion. Voici maintenant une cause disciplinaire qui illustre bien la question.

Il y a quelques mois à peine, un ingénieur a appris à ses dépens les règles du conflit d'intérêts, dans le contexte d'une décision du Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec¹. Cette affaire débute en 1999 lorsque cet ingénieur reçoit le mandat de produire une expertise préachat pour une maison unifamiliale.

Ses clients, un couple d'ingénieurs s'établissant à Baie-Comeau, lui demandent notamment de vérifier divers éléments structuraux, dont l'état de la cheminée et des fondations. L'ingénieur inspecte alors la résidence et produit un rapport quelques jours plus tard. À la suite de cet avis, ses clients achètent la résidence.

DE NOUVEAUX CLIENTS POUR LA MÊME RÉSIDENCE

En 2003, ces clients décident de vendre leur résidence. Intéressé par la propriété, un couple de la région mandate le même ingénieur pour effectuer une inspection préachat. L'ingénieur intimé accepte le mandat et se rend sur les lieux.

Son mandat, il le confirmera plus tard, est le même que celui reçu en 1999, à savoir inspecter les fondations et la cheminée. En faisant son inspection de 2003, l'ingénieur intimé constate que l'état de la fondation est le même qu'en 1999 et que rien n'a réellement changé depuis cette date. C'est d'ailleurs ce qu'il communique aux acheteurs potentiels, qui acquièrent ensuite la résidence.

C'est en rénovant leur sous-sol, au printemps 2006, que les nouveaux propriétaires découvrent des fissures derrière les murs intérieurs. Quelques jours plus tard, ils informent l'ingénieur intimé qu'il y a infiltration d'eau dans le sous-sol, et celui-ci se rend rapidement sur place. À la suite de son inspection, l'ingénieur intimé avise verbalement les propriétaires que les infiltrations d'eau ont leur origine dans les fissures de la fondation. Il recommande de régler le problème par l'extérieur, en excavant les fondations et en y apposant une membrane.

DEVANT LA COUR DES PETITES CRÉANCES

Les propriétaires décident alors de mettre leurs vendeurs en demeure de constater le vice avant d'effectuer les travaux de réfection. Pour examiner les lieux, ceux-ci veulent

recourir aux services de leur ingénieur, mais ils apprennent que celui-ci travaille maintenant pour le compte des propriétaires. Ils doivent donc se résoudre à engager un autre ingénieur pour contester la demande des propriétaires. Entre-temps, les travaux de réfection recommandés par l'ingénieur intimé sont réalisés.

En mai 2007, les propriétaires intentent une poursuite devant la Cour des petites créances contre le couple qui leur a vendu la maison et déposent en preuve le rapport d'expertise complémentaire de l'ingénieur intimé, où sont consignées ses constatations relatives aux fissures. Ce dernier témoigne d'ailleurs pour les propriétaires, et ce, même si ses premiers clients s'y sont opposés dans une lettre qu'ils lui ont expédiée. Le contenu de cette lettre, tout comme la position défendue, est dévoilé à la cour lors de l'audition de la demande. Finalement, le Tribunal juge la contestation recevable et rejette la demande des propriétaires.

LE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Eux-mêmes ingénieurs, les anciens propriétaires avisent le Bureau du syndic de la situation en dénonçant le comportement de l'ingénieur intimé. Après avoir fait enquête, le syndic-adjoint responsable du dossier décide de porter plainte devant le Conseil de discipline contre l'ingénieur intimé en juin 2010.

La plainte contient notamment des chefs d'infraction aux articles 3.05.03 et 3.05.04 du Code de déontologie :

3.05.03. L'ingénieur doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.

3.05.04. Dès qu'il constate qu'il se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, l'ingénieur doit en aviser son client et lui demander s'il l'autorise à poursuivre son mandat.

Le Conseil de discipline conclut qu'en acceptant d'agir à titre d'expert pour les acheteurs dans une cause les opposant à ses anciens clients, les demandeurs d'enquête, et relativement au même objet, c'est-à-dire les fondations de l'immeuble, l'ingénieur intimé s'est placé en situation de conflit d'intérêts et a enfreint l'article 3.05.03 du Code de déontologie.

Concernant le chef portant sur l'article 3.05.04, le Conseil confirme que l'ingénieur intimé aurait dû aviser ses anciens clients au sujet du conflit d'intérêts dans lequel il se trouvait. Il aurait dû aussi cesser d'agir pour les nouveaux propriétaires dès que ses anciens clients, les demandeurs d'enquête, lui ont communiqué leur opposition à ce qu'il continue son mandat.

Il est important de rappeler que l'apparence de conflit d'intérêts est tout aussi grave que le conflit réel.

En rendant sa décision sur sanction, le Conseil de discipline a qualifié de sérieux les gestes reprochés à l'ingénieur intimé, indiquant qu'ils se situent au cœur même de l'exercice de la profession d'ingénieur. En effet, l'ingénieur intimé a émis des avis à deux clients pour le même objet, à savoir les éléments structuraux d'un immeuble, alors

que ces clients avaient des intérêts opposés. L'ingénieur intimé a été condamné à une amende de 1000 \$ pour le premier chef et à une amende de 2000 \$ pour le deuxième chef.

En rétrospective, l'ingénieur intimé aurait dû prendre le temps de bien analyser son implication dans ce dossier avant d'accepter le mandat d'expertise des seconds acheteurs. Dès 2003, lorsque ceux-ci lui ont demandé de procéder à une inspection préachat, l'ingénieur intimé aurait dû se questionner et fort probablement refuser le mandat. Il est important de rappeler que l'apparence de conflit d'intérêts est tout aussi grave que le conflit réel.

S'il avait analysé objectivement ce qu'un ingénieur prudent et diligent doit faire en pareilles circonstances, cet ingénieur n'aurait pas eu à subir ce désagréable processus disciplinaire et les conséquences fâcheuses qui en ont découlé.

1. C.D.O.I.Q. 22-10-0382, décision du 17 mars 2011.

AVIS

Avis de radiation

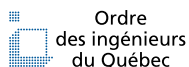
Conformément au second paragraphe de l'article 85.3 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a radié du tableau des membres, à sa séance du 29 avril 2011, M. Wojciech Goraczko, dont le domicile professionnel est situé au 133, avenue King, à Pointe-Claire (Québec) pour non-conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (L.R.Q., c. I-9, r. 2.).

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 182.9 du Code des professions.

La décision est exécutoire depuis le 12 mai 2011.

Montréal, ce 19 mai 2011

M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.
Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec



Avis de radiation

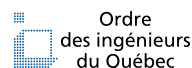
Conformément aux articles 156 et 180 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 17 mars 2011, le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec déclarait coupable M. Charles-Henri Dumont, ayant son domicile professionnel au 87, rue Principale, Granby (Québec) J2G 2T8, de quatre infractions, notamment :

« À Baie-Comeau, district de Baie-Comeau, entre le 22 et le 31 décembre 2006, dans le cadre d'un mandat d'inspection d'une plateforme de travail élévatrice automotrice de marque Skyjack, modèle SJ 7127, l'ingénieur Charles-Henri Dumont n'a pas respecté ses obligations envers l'homme et a omis de tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur la vie, la santé et la propriété de toute personne, contrevenant ainsi à l'article 2.01 du Code de déontologie des ingénieurs. »

Le Conseil de discipline a imposé à M. Charles-Henri Dumont, relativement à cette infraction, une période de radiation de un (1) mois. Cette décision étant exécutoire à l'expiration des délais d'appel, Charles-Henri Dumont a été radié du tableau de l'Ordre pour une période de un mois à compter du 22 avril 2011.

Montréal, ce 22 avril 2011

Josée Le Tarte
Secrétaire du Conseil de discipline





CONTEX ENVIRONNEMENT
www.contex.ca

- Hygiène industrielle spécialisée
- Génie physique, radiations ionisantes et rayonnement électromagnétique
- Biologie et chimie de l'environnement
- Bruit et dosimétrie sonore
- Qualité de l'air et de l'eau
- Conformité de chambres blanches, blocs opératoires, laboratoires spécialisés



1 888 965-7522
514 932-9552
Montréal, 1626 Selkirk
Toronto: 1 Youngue, suite 1808



KRANING
FORMATIONS TECHNIQUES - GRUES ET GRÉAGE

Admissible au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs



FORMATIONS CONÇUES POUR LES PROFESSIONNELS

- Grues
- Gréage
- Appareils de levage

info@kraning.com
514•910•6301
www.kraning.com

Jalbert

AUTOMATISATION

sceller votre qualité

Confiez vos projets d'automatisation à des experts
www.jalbertautomatisation.com
info@jalbertautomatisation.com
☎ 450.419.8714



www.neosoft.ca

PARTENAIRE DE CONFIANCE POUR NATIONAL INSTRUMENTS,
PARTENAIRE DE CONFIANCE POUR VOUS!

Neosoft Technologies est partenaire Alliance Member de National Instruments. Neosoft offre des solutions efficaces et un service inégalé.

- Ingénierie informatique / électronique
- Intégration de systèmes
- Systèmes de tests automatisés
- Acquisition de données et supervision
- Ingénieurs certifiés
- Simulation, HiL
- Vision robotique
- Systèmes embarqués
- Automatisation et contrôle
- Consultation et Formation




LabVIEW
Certified Developer

LabVIEW, TestStand, DSC, FPGA, Vision, Real-Time, Compact FieldPoint, Compact RIO, PXI, DAQ, etc.

Montréal: 514-433-2513 + Québec: 418-948-8324
Martin St-Laurent, ing. poste 151

Pour une présence publicitaire continue...
À PEU DE FRAIS!

LA SECTION RESSOURCES DE L'INGÉNIEUR

PLAN

Renseignements : Isabelle Bérard
Communications Publi-Services
450 227-8414, poste 300
iberard@publi-services.com

**Cet emplacement
pourrait être
le vôtre !**

N'est pas ingénieur
qui veut.

Soyez fiers de l'être.

SIGNEZ...

ING.

Mot de la présidente



ANCA TISMANARIU, ING.

LA RÉGIONALE DES INGÉNIEURS DE MONTRÉAL REMERCIE LES BÉNÉVOLES QUI ONT GRANDEMENT CONTRIBUÉ AU SUCCÈS DU COLLOQUE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC, LES 12 ET 13 MAI !

Notre année de travail 2010-2011 a été riche en événements, en réalisations et en émotions.

Nous avons renforcé notre équipe, nous avons réussi à réaliser un beau plan d'activités et nous nous sommes affirmés comme une présence constante et de

qualité dans la communauté des ingénieurs de Montréal. Les expériences inédites de cette année – le nouveau site Internet, le nouveau dépliant et la collaboration à l'organisation du Colloque de l'Ordre des ingénieurs du Québec – nous ont enrichis et nous ont donné de nouvelles perspectives sur la logistique d'un événement, la motivation et les performances du travail bénévole, les bénéfices du travail d'équipe, du réseau personnel, etc.

Je remercie chaleureusement les ingénieurs qui se sont joints à nous comme bénévoles et comme membres du conseil d'administration. Un mot spécial de gratitude envers mes collègues du CA qui m'ont encouragée par leur confiance et m'ont soutenue par leur travail pendant les années où j'ai assumé la présidence. Par la diversité de leur formation, leur vécu et la variété de leurs expériences de travail, ils enrichissent la RIM et nous permettent de commencer dès maintenant les préparatifs de la saison 2011.

Prochainement, le CA de la RIM décidera de notre nouvel organigramme. Comme membre du conseil d'administration, je vais continuer d'apporter ma contribution aux activités de la Régionale, pour assurer la stabilité de notre enthousiaste équipe et pour appuyer le nouveau président. Nous voulons mieux nous former comme administrateurs et nous nous proposons d'être plus impliqués dans la vie de la communauté des ingénieurs de Montréal.

Cela étant dit, nous vous souhaitons un été reposant et nous vous attendons en septembre pour inaugurer la saison 2011-2012.

Collégialement,

Anca Tismanariu, ing.
Présidente sortante de la RIM
president@rim-oiq.org

Activité à venir

FIN AOÛT 2011 – LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA RIM ORGANISE LA JOURNÉE DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS.



FÉRIQUE

Cette formation visera l'éclaircissement du rôle de l'administrateur et de ses responsabilités. Il s'avère en effet important, pour toute personne qui entrevoit accepter un poste d'administrateur dans une entreprise ou un organisme à but non lucratif, de bien connaître l'étendue des risques potentiels auxquels elle s'expose afin de se prémunir contre ces derniers.

Commanditaire de la formation : Gestion FÉRIQUE

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre site Internet.

Comité exécutif

Régionale des ingénieurs de Montréal

LE 30 MAI 2011 – COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA RIM

Au début de la rencontre, M^e Michel Goulet, avocat ayant une première formation en génie, a donné une conférence sur les principales lois en droit du travail et sur les différents contrats. La présidente, M^{me} Anca Tismanariu, ing. et la vice-présidente, M^{me} Sonia Cotera, ing. ont ensuite fait état des réalisations de la Régionale des ingénieurs de Montréal pendant la dernière année. Elles ont de plus décrit la structure de la régionale et présenté le calendrier des activités et le rapport financier annuel de la RIM.

M^{me} Sandra Gwozdz, ing., administratrice déléguée de l'Ordre des ingénieurs du Québec, a ensuite présenté les principales lignes d'intervention de l'Ordre, notamment le développement du programme de formation continue et la surveillance de l'exercice de la profession. Elle a félicité les membres de la RIM pour la part qu'ils ont prise dans la réussite du Colloque annuel.

Puis, les directeurs des différents comités de la RIM ont pris la parole. M^{me} Souad Benali, directrice du comité Femmes en génie et M. Sylvain Bourassa, directeur du comité Formation continue ont présenté les activités de 2010-2011 de leurs comités respectifs. Au chapitre des réalisations, la participation de la RIM à l'organisation du Colloque annuel de l'Ordre et du Gala de l'excellence a été particulièrement mise en évidence, du fait que les nombreux bénévoles recrutés pour l'occasion et l'esprit d'équipe manifesté par tous les comités ont grandement contribué à la réussite de l'événement.

L'assemblée s'est terminée par les élections au conseil d'administration.

Comité exécutif

Régionale des ingénieurs de Montréal

PAS D'ENVELOPPES PAS DE CACHETTES PAS DE PRÊTE-NOMS PAS DE MAGOUILLES

POUR PRÉSERVER LA CONFIANCE EN NOTRE DÉMOCRATIE,
L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ DE NOUVELLES RÈGLES
DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

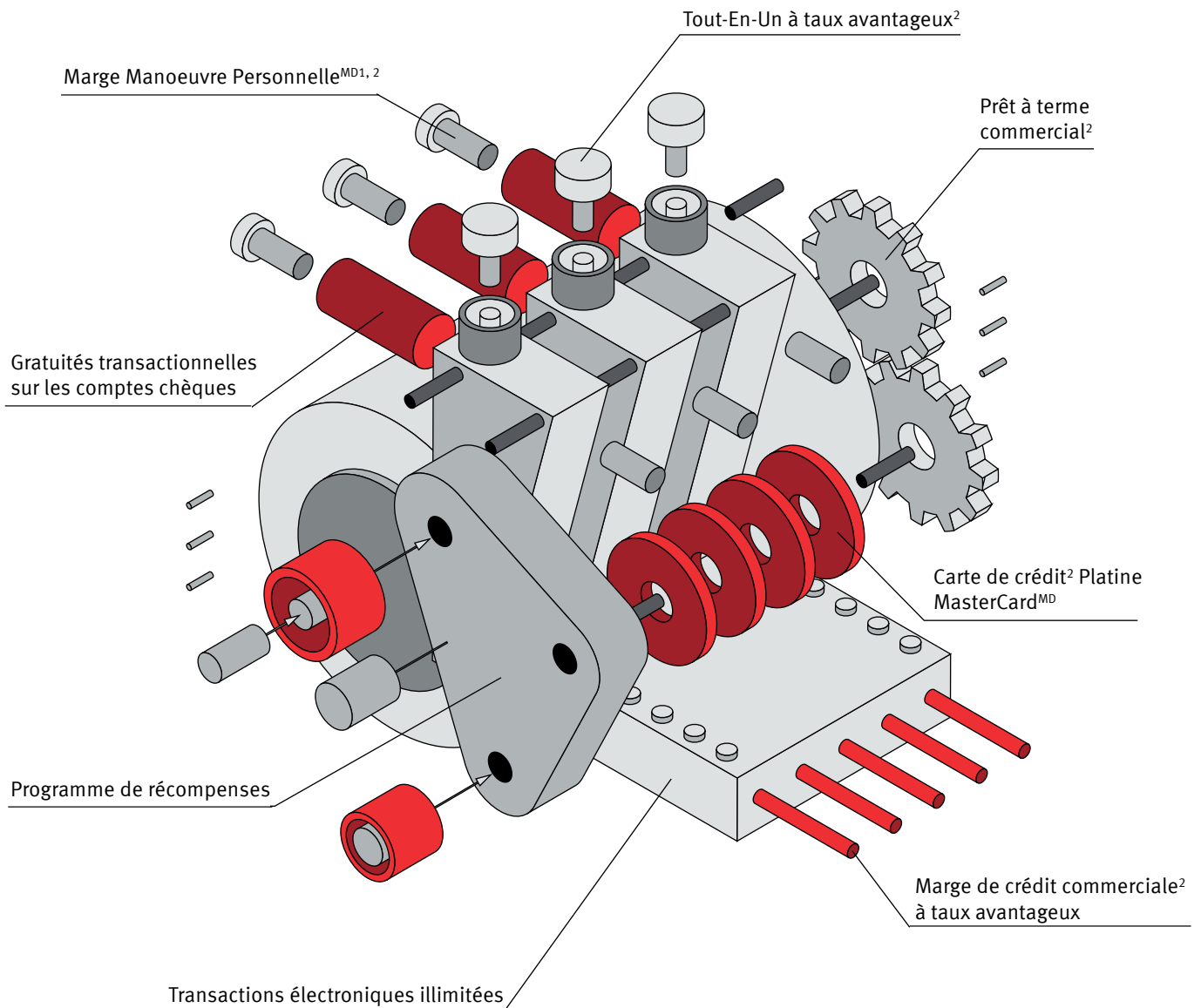
- Toute contribution de 100 \$ et plus destinée à un parti politique, à un député ou à un candidat indépendant au palier provincial devra dorénavant être versée au Directeur général des élections.
- Les électeurs doivent se limiter à un don maximal de 1000 \$ par année à chacun des partis, des députés et des candidats indépendants.
- L'électeur devra déclarer par sa signature que sa contribution est versée à même ses propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie et que cette contribution ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.
- Nos lois électorales prévoient dorénavant des sanctions plus sévères. Les amendes minimales imposées pour certaines infractions sont multipliées par 10 pour une personne physique et par 20 pour une personne morale. De plus, une condamnation pour certaines infractions entraîne une interdiction de conclure un contrat avec tout organisme public provincial, municipal ou scolaire pour au moins trois ans.

POUR PLUS D'INFORMATION : ELECTIONSQUEBEC.QC.CA



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Chaque fois, c'est la démocratie qui gagne



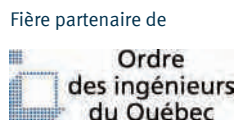
ET ACTION!

Un programme financier pour les ingénieurs

Découvrez dès aujourd’hui les avantages du programme financier¹ conçu pour vous, et spécialement adapté à vos besoins.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller !

banquedesingenieurs.ca



1. Le programme financier de la Banque Nationale constitue un avantage offert aux ingénieurs et aux diplômés en génie au Canada qui détiennent une carte Platine MasterCard Banque Nationale. Vous devez être citoyen du Canada ou résident permanent canadien. Aucune adhésion à une association professionnelle n'est requise. 2. Financement octroyé sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. MD MasterCard est une marque déposée de MasterCard International Inc. Usager autorisé : Banque Nationale Groupe financier.